

# Le Courrier

PUBLICATION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES



POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

## L'UNESCO RÉPOND A L'APPEL DES NATIONS UNIES EN FAVEUR DE LA CORÉE

### Résolution et décisions adoptées par le Conseil exécutif le 28 août 1950

#### LE CONSEIL EXECUTIF,

**PROFONDEMENT EMU** de l'attaque armée dont a été victime la République de Corée, et qui a amené le Conseil de Sécurité des Nations Unies à prendre des mesures en vue du rétablissement de la paix et de la sécurité ;

**CONSIDERANT** que l'un des buts essentiels de l'UNESCO est, ainsi que le proclame l'article 1<sup>er</sup> de son Acte constitutif, de « contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous.. » ;

**CONSIDERANT** que la Conférence générale, lors de sa cinquième session, a réaffirmé que « toutes les activités de l'UNESCO doivent être orientées vers la paix et la prospérité de l'humanité » et que son « action, pour être pleinement efficace, implique une universalité réelle et sincère écartant tout esprit d'agression et fondée sur la reconnaissance des principes de justice et de liberté sur lesquels repose l'Acte constitutif de l'Organisation » ;

**CONSIDERANT** que, par leurs résolutions respectives en date du 31 juillet 1950 et du 14 août 1950, le Conseil de Sécurité et le Conseil économique et social ont invité les Institutions spécialisées, agissant conformément à leurs accords avec les Nations Unies, à apporter l'assistance que le Commandement unifié des Nations Unies en Corée pourra demander pour prêter secours et venir en aide à la population civile de la Corée ;

**CONSIDERANT** que le Conseil économique et social, dans sa résolution du 14 août 1950, a souligné, en outre, la nécessité d'aider à obtenir la compréhension et l'appui des peuples à l'égard de l'action entreprise par les Nations Unies en Corée, et invité le Secrétaire général à rechercher, au nom du Conseil, quelle coopération conviendrait le mieux à cet effet ;

**AYANT PRIS CONNAISSANCE** des communications faites par le Secrétaire général des Nations Unies relativement au concours susceptible d'être fourni par l'UNESCO conformément à la résolution précitée ;

**ASSURE** la population de Corée de sa profonde et douloureuse sympathie,

**S'INCLINE** avec respect devant les soldats des Nations Unies qui combattent sur le front de Corée au nom de la solidarité internationale,

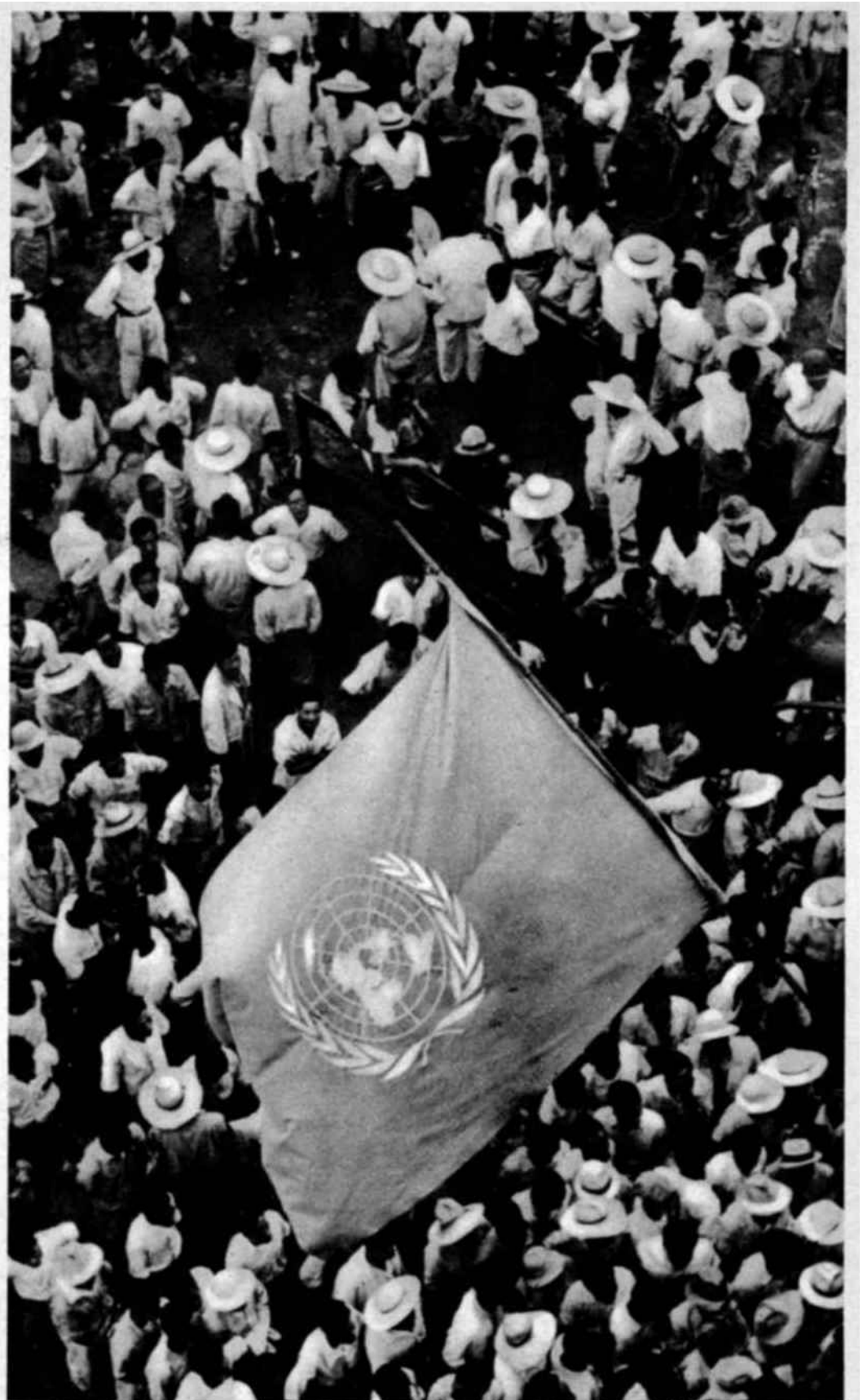
**RAPPELLE** que la paix et la sécurité internationales doivent reposer sur le respect des principes du droit et des décisions prises par les organes compétents des Nations Unies, sans lequel la force primerait la loi et la justice demeurerait sans garantie,

**EXPRIME** sa confiance dans le programme et les méthodes de l'UNESCO pour servir les buts de paix des Nations Unies par le perfectionnement de la coopération internationale, par l'amélioration des conditions d'existence de l'homme, par le développement de la compréhension internationale, au moyen de l'éducation, de la science et de la culture.

**ESTIME**, pour que l'UNESCO puisse aider plus efficacement les Nations Unies à écarter les risques de guerre, qu'un appui plus général et encore plus actif devrait lui être accordé de la part des Etats Membres, tant des Gouvernements que des Commissions nationales, pour la réalisation de sa mission, laquelle s'impose avec une particulière urgence au moment où la solidarité humaine est à l'épreuve et les Droits de l'Homme en péril...

**DECIDE** que, dans le cadre de sa compétence, l'UNESCO apportera toute l'aide et l'assistance possibles à l'action entreprise par les Nations Unies en Corée et, à cet effet...

(Suite en page 3.)



### SOUS LE DRAPEAU DES NATIONS UNIES

En septembre 1945, la victoire des Nations Unies mettait fin à la Deuxième Guerre Mondiale : après 40 années d'occupation étrangère, les Coréens se trouvèrent enfin admis dans la communauté internationale. Et voici que, cinq ans à peine après sa libération, ce vieux peuple doit une fois encore s'adresser aux Nations Unies. La réponse, on le sait, a été immédiate. — Le 30 juillet dernier, au cours d'une réunion publique à Taegu, capitale provisoire de la République, les membres de la Commission des Nations Unies ont exprimé, devant une foule coréenne de plus de 6.000 personnes, LA DÉTERMINATION DE L'O.N.U. DE NE PLUS JAMAIS PERMETTRE A LA FORCE DE PRIMER LE DROIT.

Au moment où l'UNESCO s'apprête à venir en aide à la Corée, le COURRIER a tenu à présenter à ses lecteurs certains documents, des articles, des photographies pour leur permettre de mieux comprendre les principes qui déterminent l'action de l'O.N.U. et de ses Institutions spécialisées dans ce malheureux pays.

# LE CONSEIL INTERNATIONAL DES UNIONS SCIENTIFIQUES

« **G**ŒTHE, esprit universel... » Cet éloge nous rappelle que l'on doit au célèbre poète de fort savantes études sur les couleurs, qu'il s'adonna aussi à la chimie et à la biologie et qu'il réunit la plus belle collection de minéraux de son temps (les naturalistes se souviendront qu'il existe un minéral au nom prestigieux, le *gœthite*). En fait, le qualificatif dit davantage, à savoir que toute une époque de la pensée humaine a péri avec Goethe et que plus jamais il ne pourra être dit de quelqu'un qu'il fut l'homme de toutes les synthèses.

Tout savant est aujourd'hui, par nécessité, un spécialiste. Bien loin de pouvoir se verser in omni re scibili, le savant n'arrive plus à se tenir au courant des progrès réalisés dans son domaine propre que grâce à des services extrêmement complexes de documentation analytique.

## Les savants à Babel

EN même temps, chaque spécialité se sent solidaire des progrès généraux de la science. Des astronomes peuvent être amenés — la chose s'est produite récemment — à s'intéresser à des expériences d'aérodynamique. Ces expériences, effectuées dans une soufflerie de laboratoire, portaient sur les remous d'air et éclairaient d'un jour nouveau certaines observations faites par les astronomes sur le passage de nuages de sable l'un à travers l'autre.

Mais l'astronomie et l'aérodynamique sont deux sciences qui diffèrent profondément l'une de l'autre, non seulement par le caractère de leurs recherches propres, mais aussi par le vocabulaire technique.

Pour permettre aux astronomes de profiter pleinement des expériences d'aérodynamique mentionnées plus haut, il n'a pas fallu moins qu'une conférence de coordination terminologique.

Cette conférence fut organisée par deux associations du Conseil International des Unions Scienti-

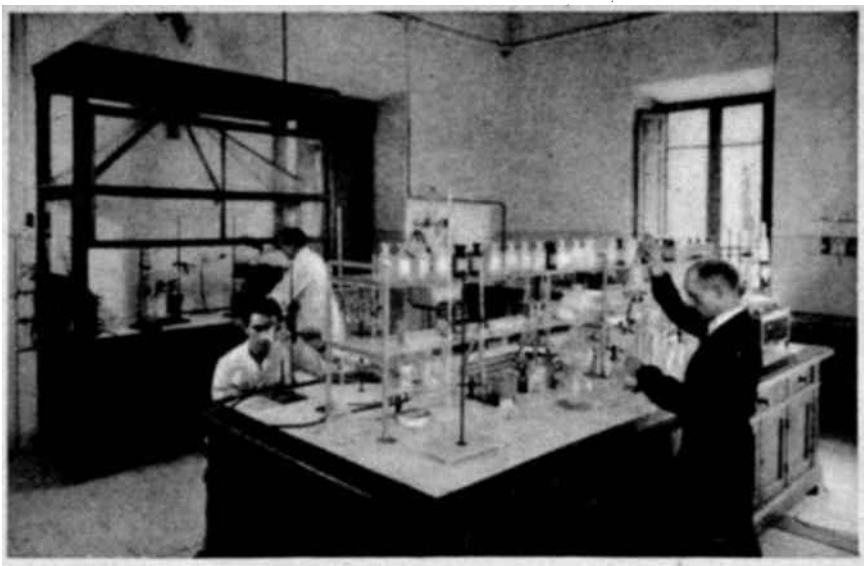
ques qui est, comme on le sait, une fédération d'associations autonomes groupant des spécialistes de diverses disciplines : astronomie, mécanique, géographie, géodésie, géophysique, etc. Le but principal du Conseil est de coordonner les recherches poursuivies dans chacun des domaines de la science.

Au moment de la création de l'UNESCO, le Conseil s'occupait déjà depuis quinze ans des difficiles problèmes pratiques et théoriques que pose cette œuvre de coordination. C'est cette expérience précieuse que le Conseil apporta à l'UNESCO en signant avec celle-ci, en 1946, un accord de coopération. De son côté l'UNESCO, consciente de la nécessité des échanges culturels et tout particulièrement de ceux qui intéressent la science, s'est efforcée de contribuer au succès de la tâche entreprise par le Conseil en accordant des bourses de voyage à de nombreux savants et en convoquant diverses conférences pour l'étude de problèmes spécifiques.

L'un des principaux avantages de ces réunions savantes est de permettre à des spécialistes venus de tous les horizons, de confronter directement leurs expériences. Au cours d'une conversation, des théories sont ébauchées et des précisions obtenues qu'il serait impossible de trouver dans une revue.

La seule lecture des rapports ne suffit pas à faire comprendre tout l'intérêt, l'extraordinaire portée d'entretiens comme ceux qui ont réuni récemment à Zurich, sous le patronage de l'UNESCO, une vingtaine de jeunes astronomes de douze pays, ou de ceux que l'Union Internationale de Physique pure et appliquée a organisés à Cracovie pour l'examen des recherches sur les rayons cosmiques.

Nombre de découvertes scientifiques récentes se situent à la frontière de deux sciences en principe autonomes et distinctes. C'est ce qui a amené le Conseil International des Unions Scientifiques à créer diverses commissions comprenant des spécialistes de différentes disciplines pour l'étude de ces zones frontières de la science.



Une partie importante de l'œuvre des associations que groupe le CONSEIL INTERNATIONAL DES UNIONS SCIENTIFIQUES est accomplie par de nombreux centres de recherches et de documentation. L'un de ces centres a constitué une collection extrêmement précieuse de substances chimiquement pures, dont la valeur reconnue dans le monde entier facilite les travaux des chimistes de tous les pays.

La rhéologie, qui étudie les substances mucilagineuses emprunte à la physique, la géologie, la chimie, la mécanique et la biologie. Ici encore se posent de nombreux problèmes de coordination terminologique, qui ont fait l'objet d'un important rapport du Conseil.

Pour comprendre l'intérêt pratique de cette nouvelle initiative du Conseil, il suffit de rappeler que c'est à la rhéologie que le monde moderne doit les « matières plastiques ».

En plus de convoquer des conférences, de faciliter les missions de spécialistes à l'étranger, l'UNESCO offre un certain nombre de subventions qui permettent au Conseil de maintenir en activité plusieurs centres de recherches et des services techniques importants.

Le plus important de ces centres, le plus connu d'ailleurs, est sans doute le Centre du Jungfraujoch où se poursuivent des recherches sur les rayons cosmiques. Le Centre du Jungfraujoch appartient au gouvernement suisse, mais son programme de recherches est international et porte notamment sur le mouvement des glaciers, l'astronomie et la résistance du corps humain aux hautes altitudes.

## L'heure qu'il est

ON comprend que ce n'est pas à un décret administratif qu'il faut demander de déterminer le point d'ébullition de l'eau, la latitude d'un certain endroit ou seulement l'heure qu'il est. Le Bureau International de l'Heure et le Service International des Latitudes travaillent en étroite liaison avec l'Union Astronomique Internationale et l'Union Géodésique et Géophysique Internationale. Cette dernière est, en outre, à l'origine d'un répertoire sismographique international, résultat de nombreuses années de recherches, qui permet de prévoir, en quelque sorte, certains tremblements de terre et d'avertir en temps utile les habitants des régions menacées.

On ne saurait trop souligner la haute qualité et l'importance des services que chacune des Unions faisant partie du Conseil rend à la science. Le Bureau International des Etalons Physico-chimiques, soutenu par l'Union Internationale de Chimie avec l'aide de l'UNESCO, a réuni une collection extrêmement précieuse de substances chimiquement pures, qui sont autant de normes dont la valeur est reconnue dans le monde entier.

Une publication que l'UNESCO a préparée en collaboration avec l'Union Internationale de Cristallographie nous rappelle l'importance du chemin parcouru par la science depuis Goethe. Les « Tables internationales de standards servant à la détermination des structures cristallines » marquent la distance qui existe entre les connaissances qui ont permis à Goethe de constituer sa collection de minéraux et une science qui nous a appris à fabriquer des diamants artificiels.

L'ère des « esprits universels » révolue, nous voici dans un univers où tout progrès dépend des efforts des spécialistes, un univers aussi dont l'avenir dépend de leur étroite coopération.

## VIENT DE PARAITRE

### LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES

La formation professionnelle des journalistes intéresse directement l'UNESCO, car la presse est, de nos jours, l'un des moyens les plus puissants d'orienter l'esprit des hommes vers la paix, ou vers la guerre. Cette question est traitée en détail dans cette brochure qui contient également une liste de manuels et de livres de références choisis ainsi qu'une bibliographie.

(105 pages). Prix : 100 francs français ; 40 cents U.S.A. ou 2 shillings.

### L'ÉDUCATION PAR LA RADIO

La radio peut fournir aux instituteurs des renseignements sur les nouvelles méthodes pédagogiques ainsi qu'une multitude de faits et d'exemples concrets capables d'animer leur classe et de vivifier leur enseignement.

(72 pages). Prix : 100 francs français ; 40 cents U.S.A. ou 2 shillings.

### LE PROBLÈME DU PAPIER JOURNAL

L'objet de cette étude est de présenter le plus grand nombre de faits d'une manière aussi peu technique que possible et de mettre en lumière la nature du problème et son importance pour le présent et pour l'avenir. Les sujets traités sont : la fabrication du papier, le bois à pâte et la pâte de bois, la production et la consommation du papier d'impression et du papier journal, les tendances de la demande dans les différentes parties du monde.

Cette brochure contient environ 25 tableaux explicatifs.

(132 pages). Prix : 200 francs français ; 65 cents U.S.A. ou 4 shillings.

### LE RÔLE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DANS L'ÉDUCATION DES ADULTES

Exposé des activités entreprises dans le domaine de l'éducation des adultes par les bibliothèques de trois pays : le Danemark, les États-Unis, et le Royaume-Uni.

(120 pages). Prix : 200 francs français ; 65 cents U.S.A. ou 4 shillings.

★

Tous les mois, le « Guide du Lecteur des Publications de l'UNESCO » est diffusé dans le monde entier. Ce bulletin périodique a pour objet d'informer le public des dernières publications de l'UNESCO, ainsi que des ouvrages en cours de préparation. On peut obtenir le bulletin en écrivant à l'UNESCO, 19, avenue Kléber, Paris 16<sup>e</sup>.

## Le Courrier

Le « Courrier de l'Unesco » est une publication périodique internationale consacrée aux travaux de l'UNESCO et au progrès de l'éducation, de la science et de la culture dans le monde.

Le prix de l'abonnement est de 200 francs français, de 1 dollar ou 5 shillings. Ecrivez directement au siège de l'UNESCO, 19, avenue Kléber, Paris, ou à notre dépositaire dans votre pays.

**Argentine :** Editorial Sudamericana S. A., Alsina 500, Buenos-Aires.  
**Australie :** H. A. Goddard Ltd, 255 a, George St., Sydney.  
**Autriche :** Wilhelm Frick Verlag, Graben 27, Wien I.  
**Barbades :** S.P.C.K. Bookshop (Regional Office), Caribbean Area, Broad St., Bridgetown.  
**Belgique :** Librairie encyclopédique, 7, rue du Luxembourg, Bruxelles IV.  
**Brésil :** Livraria Agir Editoria, Rua Mexico 98-B, Caixa postal 3291, Rio-de-Janeiro.  
**Canada :** The Ryerson Press, 299 Queen Street West, Toronto.  
**Chili :** Libreria Lope de Vega, Moneda 924, Santiago du Chili.  
**Colombie :** Monsieur Emilio Royo Martin, Carrera 9 a, 1791, Bogota.  
**Cuba :** La Casa Belga, M. René de Smet, O'Reilly, La Havane.  
**Danemark :** Einar Munksgaard, 6, Nørregade, Copenhague.  
**Egypte :** Librairie James Cattani, 118, rue Emad el Dine, Le Caire.  
**France :** Maison du Livre Français, 4, rue Félibien, Paris (6<sup>e</sup>) (vente en gros).  
**Grande-Bretagne :** H.M. Stationery Office : Londres : York House, Kingsway - Manchester 2 : 39-41 King Street - Edimbourg 2 : 13 a Castle Street - Cardiff : 1 St Andrew's Crescent - Bristol 1 : Tower Lane - Belfast : 80, Chichester Street.  
**Grèce :** Eleftheroudakis, Librairie internationale, Athènes.  
**Hongrie :** IBUSZ, Akadémia-u. 10, Budapest V.  
**Inde :** Oxford Book and Stationery Co, Scindia House, La Nouvelle-Delhi.  
**Israël :** Leo Blumstein, Book Shop, 35, Allenby Road, Tel-Aviv.  
**Italie :** Messaggerie Italiane, Via Lomazzo, 52, Milano.  
**Liban et Syrie :** Librairie Universelle, Av. des Français, Beyrouth, Liban.  
**Mexique :** Libreria Universitaria, Justo Sierra, 16, Mexico DF.  
**Norvège :** A/S Bokhjornet, Stortingsplass, 7, Oslo.  
**Pakistan :** Thomas et Thomas, Fort Mansions, Frere Road, Karachi III.  
**Pays-Bas :** N. V. Martinus Nijhoff, 9, Lange Voorhout, La Haye.  
**Pérou :** Libreria Internacional del Peru, S.A., Giron de la Union, Lima.  
**Philippines :** Philippine Education Co, Inc., Corner Tanduang and Vergara Streets, Quiapo, Manille.  
**Portugal :** Uniao Portuguesa de Imprensa, 198, rue de S. Bento, 3<sup>e</sup> Esq., Lisboa.  
**Suède :** A.B. C.E. Fritzes Kungl. Hovbokhandel, Fredsgatan, 2, Stockholm.  
**Suisse :** Europa Verlag, 5, Rämistrasse, Zurich.  
**Tchécoslovaquie :** Orbis, Narodni 37, Praha XII.  
**Turquie :** Librairie Hachette, 469, avenue de l'Indépendance, Beyoglu, Istanbul.  
**Union Sud-Africaine :** Van Schaik's Bookstore, Pty Ltd, P.O. Box 724, Pretoria.  
**Uruguay :** Centro de Cooperación Científica, Avenida Agraciada 1875, Montevideo.  
**U.S.A. :** Columbia University Press, 2960, Broadway, New-York, 27 N.Y.

**ABONNEZ-VOUS AU "COURRIER"**  
 Prix de l'abonnement pour 1 an : 200 fr. français



Le 28 août, le Conseil Exécutif décidait d'apporter « dans le cadre de sa compétence toute l'aide et l'assistance possibles à l'action des Nations Unies en Corée ». Nous voyons ci-dessus, en partant de la gauche du comte Stefano Jacini, président du Conseil (indiqué par la flèche) : MM. Torres Bodet, Benjamin Cohen, Secrétaire général adjoint des Nations Unies chargé de l'Information ; le Profes-

seur Louis Verniers ; Ahmet K. Tecer ; le Professeur Alf Sommerfelt ; Roger Seydoux ; Guy de Lacharrière ; K.-V. Padmanabhan ; le Professeur Jean Piaget ; le Professeur Alex Photiades ; le Sénateur G. Pecson ; Mgr Maroun ; le Docteur H. El-Diwany bey ; A. Castro Leal ; Victor Doré ; Sir Ronald Adam ; le Docteur Luther H. Evans ; Arthur Compton jr. et R. Barnes, Secrétaire du Conseil.

## “ L'UNESCO RÉPOND A L'APPEL DES NATIONS UNIES EN FAVEUR DE LA CORÉE ”

“ Résolution et décisions adoptées par le Conseil Exécutif ”

(Suite de la page 1)

**CHARGE** le Directeur général :

1. de subvenir aux besoins de la population civile de la Corée, dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture, par des secours de première urgence et, le moment venu, par une œuvre de reconstruction ;
2. de développer, selon les moyens dont il dispose, y compris les publications périodiques de l'Organisation, l'exécution des résolutions du programme relatives à l'enseignement sur les Nations Unies et les Institutions spécialisées, en mettant particulièrement en lumière la nécessité de la sécurité collective fondée sur le respect du Droit à l'aide d'exemples précis et en utilisant à cette fin une documentation appropriée fournie par le Secrétaire général des Nations Unies.

**FAIT APPEL** aux Gouvernements et aux Commissions nationales des Etats Membres pour qu'ils participent à cette action dans toute la mesure de leurs moyens.

**INVITE** les organisations non gouvernementales, associées à l'œuvre de l'Unesco, les hommes et les femmes qui se consacrent à l'éducation, à la science, à la culture et à l'information, tous ceux et toutes celles qui veulent vivre en paix avec leurs semblables, à contribuer aux efforts de l'UNESCO, dans cet esprit de liberté qui caractérise son action, en vue de renforcer les défenses intellectuelles et morales de la paix dans le droit que les Nations Unies ont pour mission de promouvoir et de garantir.

En application de la résolution ci-dessus,

**LE CONSEIL EXECUTIF AUTORISE LE DIRECTEUR GENERAL :**

1. en vue d'accorder aide et assistance à la population civile de Corée,
  - a) à envoyer, sur la demande du Secrétaire général des Nations Unies, une mission en Corée pour s'informer sur les besoins de la population civile dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, en liaison avec le Commandement unifié et les organes appropriés des Nations Unies responsables de l'assistance aux populations civiles ;
  - b) à fournir, sur demande, du matériel éducatif de première urgence ;
  - c) à préparer, en étroite liaison avec les Nations Unies et les autres Institutions spécialisées et à lancer une campagne, en collaboration avec les Etats Membres et leurs Commissions nationales et avec des organisations non gouvernementales, aux fins de fournir des secours à la République de Corée et de contribuer à sa reconstruction dans les domaines d'éducation, de science et de culture.
2. en vue de développer l'enseignement sur les Nations Unies et les Institutions spécialisées,
  - a) à préparer en étroite et constante collaboration avec les Nations Unies de la documentation et du matériel audio-visuel à l'usage des écoles, des cours pour adultes et des universités ;
  - b) à reproduire et distribuer aux Etats Membres cette documentation et ce matériel en anglais, en français et en espagnol, en quantité suffisante pour permettre de les adapter et de les reproduire sur une large échelle ;
  - c) à mettre à la disposition du Secrétaire général des Nations Unies deux spécialistes chargés de coopérer avec ses services en vue de rassembler la documentation appropriée relativement à l'action des Nations Unies en Corée.

### “ Si vis pacem para conscientias ”

**P**AR l'organe de son Conseil Exécutif, l'UNESCO vient de répondre à l'appel des Nations Unies : elle entend collaborer pleinement, selon sa mission propre, à l'action qu'elles ont entreprise en Corée. Il est significatif que les dix-huit membres du Conseil, qui siègent à titre individuel et non en représentants de leurs gouvernements, aient été unanimes à « déplorer la violation de la loi internationale », et unanimes à voter un programme concernant à la fois l'immédiat et l'après-guerre. Ce programme affecte un crédit de 175.000 dollars et comporte trois points principaux :

1. aide à la population civile de Corée ;
2. relèvement de l'éducation en Corée après la fin des hostilités ;
3. campagne d'éducation destinée à mieux faire comprendre l'idéal des Nations Unies et le principe de la sécurité collective.

Si les Nations Unies le jugent nécessaire, l'UNESCO est prête à se joindre à la mission qu'elles envisagent actuellement d'envoyer en Corée. L'enquête de l'UNESCO aurait alors pour but d'étudier les besoins de la population et de déterminer sous quelle forme l'Organisation pourra contribuer le plus efficacement au relèvement du pays.

Il faut penser en effet, qu'au lendemain de la guerre, les ruines matérielles et morales de la Corée posent aux Nations Unies, des problèmes plus complexes encore, peut-être, que ceux qu'elles doivent aujourd'hui résoudre par la force. En ce qui concerne l'UNESCO, le travail psychologique et technique qui sera alors nécessaire pour recréer tout un système scolaire et rendre aux tâches pacifiques toute une jeunesse, exigera de l'Organisation et des Etats membres, l'énergie la plus éclairée et la plus grande unité d'action.

Or, pour obtenir cette unité, il est indispensable de répandre parmi tous les peuples un enseignement authentique touchant l'action menée, conformément au principe de la sécurité collective, par les Nations Unies. Jusqu'ici, à vrai dire, l'UNESCO n'a pu faire dans ce domaine tout l'effort nécessaire. Et précisément, le programme que vient d'approuver le Conseil Exécutif a pour but de faire parvenir aux écoles et aux universités, sous une forme plus dynamique, le message des Nations Unies. Il importe surtout d'enseigner les principes de la sécurité collective et de montrer par des exemples concrets empruntés à l'histoire contemporaine et particulièrement au drame coréen, l'importance mondiale de l'œuvre des Nations Unies.

En donnant son appui à l'action des Nations Unies, l'UNESCO se maintient fidèle à sa doctrine d'universalité. Lorsqu'elle se prépare à secourir les réfugiés de Corée, ou à contribuer à la restauration des écoles et des bibliothèques de Corée, l'UNESCO continue une tradition d'entraide qui remonte à sa fondation : en Europe, de l'Est comme de l'Ouest, en Asie, au Proche-Orient, elle a, dans la mesure de ses moyens, donné son assistance à tous les pays ravagés par la guerre.

Une déclaration récente du directeur général de l'UNESCO a d'ailleurs rappelé avec précision « qu'en condamnant l'agression, où qu'elle se manifeste, l'UNESCO n'est pas poussée par un esprit de parti. Elle adopte une attitude conforme à la conception de paix dans le droit, que proclame son Acte Constitutif... Loin d'être un instrument de guerre idéologique, notre Institution est avant tout un organisme d'éducation en faveur de la paix dans le droit.

« Les activités que nous pouvons entreprendre à la suite des événements de Corée, s'inscrivent dans le cadre de notre programme normal. Elles consistent à participer, dans toute la mesure du possible, à la reconstruction de la Corée, comme nous contribuons déjà à celle de nombreux pays dévastés par la guerre, et à aider, par notre enseignement relatif aux Nations Unies, à montrer la valeur de la sécurité collective devant toute agression. »

“ La paix doit reposer sur le respect des principes du droit et des décisions prises par les organismes compétents des Nations Unies ”

**A**U cours de sa séance du 28 août dernier, le Conseil exécutif de l'UNESCO a adopté à l'unanimité les mesures par lesquelles l'Organisation, dans le cadre de sa compétence, apportera toute l'aide et l'assistance possibles à l'action entreprise par les Nations Unies à l'occasion de l'agression contre la Corée. Ces décisions sont exprimées dans une résolution qui charge le Directeur général, M. Jaime Torres Bodet :

« **DE SUBVENIR AUX BESOINS DE LA POPULATION CIVILE** de la Corée, dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture, par des secours de première urgence et, le moment venu, par une œuvre de reconstruction ;

« **DE DEVELOPPER, SELON LES MOYENS DONT IL DISPOSE,** y compris les publications périodiques de l'Organisation, l'exécution des résolutions du programme relatives à l'enseignement sur les Nations Unies et les Institutions spécialisées, en mettant particulièrement en lumière la nécessité de la sécurité collective, fondée sur le respect du Droit, à l'aide d'exemples précis et en utilisant à cette fin une documentation appropriée fournie par le Secrétaire général des Nations Unies. »

La résolution fait appel aux gouvernements et aux commissions nationales des Etats membres pour qu'ils participent à cette action dans toute la mesure de leurs moyens. Elle invite également les organisations non gouvernementales, associées à l'œuvre de l'UNESCO, les hommes et les femmes qui se consacrent à l'éducation, à la science, à la culture et à l'information, tous ceux et toutes celles qui veulent vivre en paix avec leurs semblables, à contribuer aux efforts de l'UNESCO, dans cet esprit de liberté qui caractérise son action, en vue de renforcer les défenses intellectuelles et morales de la Paix dans le droit que les Nations Unies ont pour mission de promouvoir et de garantir.

En application de cette résolution, le Conseil exécutif a, par un second vote unanime, autorisé le Directeur général à prendre un certain nombre de mesures particulières, en vue d'accorder aide et assistance à la population civile de Corée d'une part, et de donner,

d'autre part, au grand public de tous les pays une pleine compréhension des principes des Nations Unies dans leur action pour la paix et la sécurité. (NOS LECTEURS TROUVERONT EN PREMIERE PAGE ET SUR CETTE PAGE LE TEXTE DE CETTE RESOLUTION.)

★

**L**a résolution du Conseil exécutif assure la population de Corée « de sa profonde et douloureuse sympathie » et « s'in-

cline avec respect devant les soldats des Nations Unies qui combattent sur le front de Corée au nom de la solidarité internationale ». Elle rappelle que « la paix et la sécurité internationales doivent reposer sur le respect des principes du droit et des décisions prises par les organismes compétents des Nations Unies, sans lequel la force primerait la loi et la justice demeurerait sans garantie ».

(Suite page 8)

### L'UNESCO “ à la mesure de ses devoirs ”

Extraits du discours prononcé par M. Jaime Torres Bodet à l'occasion de la 23<sup>e</sup> Session du Conseil Exécutif

**A**VANT tout, je tiens à dire combien je me félicite de ce que le Conseil exécutif ait avancé la date de sa session d'été afin d'examiner comment l'UNESCO peut contribuer le mieux à l'action des Nations Unies en Corée. Les graves événements qui ont conduit le Conseil de Sécurité à adopter, le 25 juin, des mesures d'assistance militaire à la Corée du Sud, en application des principes de la sécurité collective et en défense du droit international, placent l'UNESCO devant les problèmes qui réclament l'attention immédiate de son organe exécutif, une attention sans délai. Dans la conjoncture actuelle, l'UNESCO, en tant qu'Institution spécialisée des Nations Unies, a d'importantes responsabilités. Elle entend s'en acquitter avec un sens très lucide de ses moyens et une conscience très ferme de ses devoirs. Votre réunion constitue déjà par elle-même un témoignage éloquent de cette intention...

Le problème posé par l'attaque armée dont a été victime l'un de nos Etats Membres, la République de Corée, ne concerne pas uniquement l'UNESCO. Tout le système des Nations Unies et des Institutions spécialisées en est saisi...

...L'assistance de l'UNESCO au Conseil de Sécurité, dans le cadre d'une coopération avec le Conseil économique et social, fait l'objet de l'article 8 de l'accord entre l'UNESCO et les Nations Unies. Le texte de cet article est le suivant :

« L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture convient de coopérer avec le Conseil économique et social en fournissant telles informations et telle assistance que le Conseil de Sécurité pourrait demander, y com-

(Suite page 8)

# POUR UN NOUVEL ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE ET DE LA GÉOGRAPHIE

**P**OUR de nombreux enfants, l'histoire n'est qu'une succession de batailles, une chronologie de violences, et bien des notions que son enseignement traditionnel leur légue, ils doivent les réviser par la suite. Il ne faut pas négliger l'importance des contradictions où conduit un tel enseignement : un philosophe français se demandait pendant la guerre quelle était cette notion de la grandeur qui lui permettait de condamner Hitler, alors qu'on lui avait appris à admirer César.

IL N'EST PAS INUTILE NON PLUS DE RAPPELER QUE C'EST EN LISANT UN MAUVAIS LIVRE « D'HISTOIRE » SUR SYLLA QUE HITLER EUT LA RÉVÉLATION DE SA « MISSION »... Il ne s'agit en aucune manière d'établir un type de manuels, ni d'élaborer une histoire en quelque sorte officielle qui serait universellement enseignée et qui ne tiendrait compte que des faits favorables à son objet. Il s'agit seulement d'obtenir que l'enseignement de l'histoire soit autre chose que « l'enseignement de la guerre », comme l'appelaient, au lendemain des campagnes napoléoniennes, ceux qui, pour la première fois, tentèrent d'obtenir, sur le plan international, la révision des manuels scolaires.

De même, il ne s'agit pas de créer une histoire dépersonnalisée ou dénationalisée, mais de faire en sorte que l'amour légitime qu'elle peut inspirer pour un pays et pour un passé soit désormais sans exclusive et sans agressivité. Cela n'est pas impossible.

Un historien français écrivait ces mots, peu de temps avant de mourir sous les balles de S.S. : « Je n'ai jamais cru qu'aimer sa patrie empêchât d'aimer ses enfants; je n'aperçois point davantage que l'internationalisme de l'esprit ou de la classe soit irréconciliable avec le culte de la patrie... C'est un pauvre cœur que celui auquel il est interdit de renfermer plus d'une tendresse. » (Marc Bloch. « L'Étrange Défaite ».)

★ ★ ★

**S** l'enseignement de l'histoire peut, lorsqu'il reflète un esprit partisan, être dangereux pour la paix, le problème que pose celui de la géographie est différent. Il comporte moins de dangers mais peut-être, dans la lutte pour la création d'un monde pacifique, dispose-t-il de plus de ressources.

« L'esprit de justesse, a déclaré M. Jaime Torres Bodet, Directeur général de l'UNESCO, dans le message qu'il adressa aux participants du stage de Montréal, que suscite et qu'exige votre discipline, le besoin d'expliquer et de comprendre que vous entretenez chez vos élèves, conduisent tout naturellement à cet esprit de « tolérance et d'amitié » dont la Déclaration universelle des Droits de l'Homme veut que l'éducation favorise la croissance. »

Les deux stages d'études organisés par l'UNESCO à Bruxelles et à Montréal font partie d'un programme d'ensemble qui a pour but, selon les paroles du Directeur général « de remettre en question méthodiquement le contenu et les méthodes de l'éducation ».

« En 1947, a dit M. Torres Bodet, notre premier séminaire a ouvert la voie en affirmant la nécessité d'une réorientation de l'éducation et en indiquant les principaux sujets d'étude et d'enquête. En 1948, les membres du séminaire de Podébrady ont établi les fondements psychologiques du développement du sens mondial chez l'enfant... Nous ouvrons cette année ce que j'appellerai le « cycle des disciplines »... Nous préparons pour 1951 un séminaire qui s'inspirera de votre et sera consacré à l'enseignement de l'histoire (le stage de Bruxelles est en effet consacré à la seule question des manuels). Et en 1951, nous mettrons en chantier pour 1952 un séminaire sur l'enseignement des langues étrangères. »

Mais le temps presse. Et ces travaux pacifiques prennent chaque jour plus d'importance, puisque, chaque jour, la paix est davantage menacée. « NOUS SOMMES, VOUS LE SENTEZ BIEN, déclarait M. Torres Bodet, dans son message aux membres du stage de Montréal, ENGAGÉS DANS UNE COURSE ENTRE L'ÉDUCATION ET LA CATASTROPHE. »

★

## LA GÉOGRAPHIE... « instrument de précision de la compréhension internationale »

**T**OUT homme, aujourd'hui, est par force un géographe. Son sort et jusqu'à ses activités les plus quotidiennes — expédier les produits de son travail, s'approvisionner, comprendre les dernières nouvelles — sont liés si étroitement à ce qui se passe dans des pays dont ses parents se contentaient de savoir le nom, qu'il acquiert sur toutes les régions du monde une grande masse de connaissances.

Pendant, faute d'avoir pu entraîner assez tôt leur esprit à bien concevoir les lois géographiques qui régissent les activités des hommes partout sur notre terre, à placer dans la perspective qui convient le mode de vie et les aspirations de chaque peuple, la plupart des adultes, géographes d'occasion, n'ont du monde et de leurs semblables qu'une vue confuse, souvent fautive.

L'enseignement de la géographie est l'un des meilleurs instruments dont on dispose pour donner à l'individu, dès l'enfance, une vision du monde, qui lui permette par la suite de se former une opinion objective des hommes et des événements.

El c'est là le premier fondement de la compréhension mutuelle des peuples.

C'est assez dire l'importance du séminaire international que l'UNESCO a organisé cet été à « Macdonald College », près de Montréal, au Canada, sur « L'ENSEIGNEMENT DE LA GÉOGRAPHIE ET LA COMPRÉHENSION INTERNATIONALE ».

Les 37 éducateurs et les 7 experts réunis à cette occasion venaient de vingt-deux pays répartis dans toutes les régions du monde. Ils ont mis en commun leur expérience et leurs connaissances pour examiner de quelle manière pratique il convient d'agir dès maintenant pour améliorer l'équipement méthodologique et matériel (atlas, manuels, films, etc.) du maître de géographie afin de le mettre mieux en mesure d'accomplir sa tâche délicate.

★ ★ ★

**D**ANS beaucoup de pays, l'enseignement de la géographie est encore très incomplet, dans certains, il est même faussé par des préjugés traditionnels. Il arrive, par exemple, que le jeu des couleurs et des perspectives fasse prendre sur la carte une importance démesurée à certaines nations, tandis que d'autres apparaissent à peine, ou tout à fait en marge du monde, comme si elles n'en faisaient pas vraiment partie.

Par ailleurs, la plupart des maîtres de géographie sont obligés, encore aujourd'hui, de recourir à des moyens de fortune pour représenter le monde, car les cartes murales et l'atlas font toujours défaut dans la grande majorité des écoles du monde.

Ce n'est là qu'un des aspects du problème. Les membres du séminaire, après en avoir souligné beaucoup d'au-

tres, ont émis un certain nombre de suggestions précises : diffusion d'un manuel du professeur de géographie pour ouvrir aux éducateurs des pays où le manque d'information se fait sentir, l'accès de la documentation géographique et pédagogique accumulée ailleurs; atlas géographique international, en noir et blanc et en couleurs, vendu au prix coûtant à des éditeurs chargés ensuite d'imprimer les noms de lieu et les indications nécessaires dans la langue des différents pays et de vendre l'ouvrage aux intéressés, etc.

Les membres du séminaire sont d'ailleurs déjà à l'œuvre chez eux pour exécuter le programme d'action personnelle qu'ils ont préparé avant de quitter « Macdonald College ».

Cette action sera rendue plus facile et plus efficace grâce aux nombreux documents que les participants emportent chez eux et qui sont le résultat d'enquêtes et études accomplies au séminaire.

De la masse de ces documents, un expert britannique, M. Neville V. Scarfe, va tirer, pour le compte de l'UNESCO, un ouvrage d'ensemble sur la géographie et la compréhension internationale, qui complètera une brochure rédigée avant le séminaire par une équipe de géographes français, comme document de travail.

Le séminaire était dirigé par un éminent géographe et sociologue brésilien, M. C. Delgado de Carvalho, qui était entouré d'un groupe international d'experts : M. Cemal Arif Alagöz (Turquie), M. R. Fichet (France), Miss G. B. Howells (Royaume-Uni), M. C. Pfulg (Suisse), M. N. V. Scarfe (Royaume-Uni), M. F. Sorrenson (Etats-Unis) et M. O. Tulippe (Belgique).

Un groupe d'universitaires et de fonctionnaires canadiens a contribué, en outre, avec enthousiasme, à l'organisation du séminaire.



De nombreuses expositions furent organisées en marge du stage de Montréal. Nous voyons ici M. Jean Guillon, Directeur adjoint du Département de l'Éducation, expliquant à un participant les détails d'un planisphère exécuté par un groupe d'élèves et de professeurs stagiaires d'une école de formation des cadres techniques de Paris.

## DES HISTORIENS DE BONNE VOLONTÉ ÉTABLISSENT A BRUXELLES UN PROGRAMME MONDIAL DE RÉVISION DES MANUELS SCOLAIRES

**A**U cours du récent stage d'études pratiques organisé par l'UNESCO à Bruxelles, du 12 juillet au 23 août, quarante-cinq spécialistes de vingt-quatre pays — et, pour la première fois, des représentants de l'Allemagne et du Japon — ont fixé les grandes lignes d'un vaste programme international de révision des manuels scolaires du premier et du second degré, et plus spécialement des manuels d'histoire.

Ce programme comprend notamment neuf projets d'accord international. Ces accords prévoient, entre les autorités professionnelles de deux pays, des échanges permettant une analyse critique réciproque des manuels. Voici quels sont les pays qui, à la suite du stage de Bruxelles, ont accepté de contribuer à l'exécution du programme : la Belgique et les Pays-Bas ; la France et les Etats-Unis ; l'Allemagne avec l'Autriche, la Belgique, les Etats-Unis, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse.

★ ★ ★

**C**E système, on le sait, est déjà pratiqué par l'Union des Professeurs Allemands avec des groupements professionnels de France et de Grande-Bretagne. Mais c'est surtout de l'expérience Norden que se sont inspirés les stagiaires de Bruxelles. Fondées après la première guerre mondiale au Danemark, en Finlande, en Islande, en Norvège et en Suède pour encourager l'amitié et la coopération entre les cinq pays scandinaves, les Associations Norden (littéralement : du Nord) ont entrepris la révision des manuels d'histoire en adoptant pour principe que l'amélioration des textes doit être internationale, mutuelle et positive autant que négative. Le système de révision Norden est basé sur « L'EXAMEN CRITIQUE MUTUEL » ou réciproque des manuels. Les experts norvégiens, par exemple, examinent les manuels danois d'usage courant et notent leurs points de désaccord — désaccord qui peut porter sur la présentation des faits, l'importance exagérée donnée à certains détails, l'interprétation morale, ou l'omission de certains épisodes. Les spécialistes danois répondent ensuite aux critiques et défendent éventuellement leur point de vue. La même procédure est pratiquée entre chacun des cinq pays (1).

Un travail analogue a été accompli avant la guerre dans divers autres pays.

Presque tous les pays européens membres de l'UNESCO étaient représentés au stage de Bruxelles, ainsi que le Canada, le Mexique, les Etats-Unis, l'Égypte, l'Iraq, Israël, la Syrie, la Turquie, la Thaïlande, le Japon, la Nouvelle-Zélande, etc.

★ ★ ★

**Q**UATRE groupes d'étude ont étudié les divers aspects du problème de la réforme des manuels :

Le GROUPE I, dirigé par le Professeur J.-A. Lauwers, de l'Institut Pédagogique de l'Université de Londres, a étudié « les problèmes techniques de l'amélioration des manuels scolaires de toutes catégories » : atlas historiques, anthologies littéraires, recueils folkloriques, manuels d'histoire et de géographie. Dans tous ces ouvrages, les spécialistes ont relevé des traces de chauvinisme et ont recommandé que l'examen critique des textes porte sur toutes les disciplines et non pas seulement sur l'histoire.

Le GROUPE II, dirigé par le Professeur Haakon Vigander, d'Oslo, a examiné « le rôle du professeur dans l'utilisation des manuels ». Les spécialistes de ce groupe ont insisté sur l'importance de la formation des maîtres et de l'interprétation objective des textes.

Le GROUPE III, dirigé par M. Georges Panchaud, directeur du Lycée municipal de jeunes filles de Lausanne, s'est attaché à « l'importance de l'objectivité dans la rédaction des manuels d'histoire, compte tenu de la psychologie enfantine ». Ce groupe a recommandé la conclusion d'accords internationaux s'inspirant de l'expérience Norden et a demandé à l'UNESCO de mettre à la disposition des auteurs une documentation précise et objective.

Le GROUPE IV, dirigé par le Professeur F. W. Wood, de l'Université de Wellington en Nouvelle-Zélande, a étudié « l'interdépendance et l'importance relative dans les manuels de l'histoire nationale et de l'histoire universelle ». Les stagiaires orientaux et américains ont souligné la nécessité de ne pas limiter l'histoire universelle à celle de l'Europe.

MM. Richard M. Perdew et Marcel Vanhamme, du Département de l'Éducation de l'UNESCO, ont exposé aux spécialistes du stage d'études le programme de réforme des manuels scolaires mis au point par l'Organisation. Le rapport des travaux du stage de Bruxelles servira à la préparation de deux ouvrages que l'Organisation se propose de publier prochainement.

(1) L'expérience Norden est décrite en détail dans une brochure préparée pour l'UNESCO par le Professeur Haakon Vigander, intitulée « La Révision des Manuels d'histoire dans les Pays Nordiques sur la base de consultations réciproques ».



Un stage d'études de l'UNESCO, c'est essentiellement une libre discussion entre des spécialistes de plusieurs pays sur un problème spécifique qui intéresse la compréhension internationale. Cette liberté de discussion est facilitée notamment par la constitution de petits comités chargés d'examiner certains aspects du problème. Les spécialistes que nous voyons ici, participèrent au stage de Bruxelles et formèrent le comité chargé de l'étude des problèmes techniques que soulève la révision des manuels scolaires.



Depuis 1945, d'importants travaux avaient permis d'améliorer et d'accroître le nombre des établissements scolaires. Mais les hostilités terminées, combien subsistera-t-il d'écoles en Corée ?

## CE QU'ÉTAIT LE SYSTÈME ÉDUCATIF AU PAYS DU " CALME MATIN "

par Robert LOMBARD

L'INSTRUCTION, en Corée, était, en 1945, profondément marquée par quarante ans d'occupation japonaise. La seule langue enseignée, aussi bien dans les écoles primaires que dans les universités, était le japonais. Le personnel administratif et le personnel enseignant appartenaient, dans leur presque totalité, à la puissance occupante.

En Corée du Sud, comme au nord du 38° parallèle, un effort considérable fut donc entrepris, à partir de 1945, autant pour étendre et améliorer l'éducation que pour lui rendre son caractère national.

En Corée du Sud, depuis 1945, la proportion des fonds du budget national consacrés à l'éducation s'est élevée de 3,6 % à environ 10 %. La fréquentation dans les écoles primaires est passée de 1.500.000 à 2.500.000 élèves, tandis que, dans les établissements du deuxième cycle, elle passait de 62.000 à 225.000.

L'Université Impériale Japonaise a été transformée ; elle est devenue l'Université de Séoul. Elle comptait, lors du déclenchement des hostilités, 8.000 étudiants. Elle possédait une bibliothèque riche de 500.000 volumes orientaux et de 150.000 autres ouvrages. D'autre part, l'Université de Corée, qui était une fondation libre, avait reçu un statut officiel. Elle comptait 1.000 étudiants.

De nombreux collèges et séminaires, bouddhistes et chrétiens, existaient dans la région de Séoul, où se trouvent concentrés 85 % des moyens éducatifs du pays.

Selon des informations de source soviétique, un effort identique avait été entrepris en Corée du Nord. L'instruction élémentaire pour tous y avait été introduite en 1947. En 1948, on y comptait 720 écoles secondaires, 11 institutions d'enseignement supérieur et une université, établie à Pyongyang. Une importante campagne d'alphabétisation avait été entreprise.

En cinq ans, dans l'ensemble du pays, d'importants progrès avaient donc été réalisés. L'instruction était désormais donnée partout en coréen, et l'analphabétisme avait été réduit de 50 % à 20 %.

Néanmoins, le système éducatif de l'ensemble du pays souffrait encore de graves lacunes : manque d'instituteurs (la plupart d'entre eux, en 1945, étaient japonais) ; manque de livres de classe en coréen ; insuffisance des locaux, tant en nombre qu'en qualité ; absence presque complète d'enseignement technique et professionnel.

L'effort entrepris par la Corée pour améliorer son système d'éducation était assez vigoureux pour qu'on pût en attendre des résultats importants après quelques années. C'est cet effort que la guerre vient d'arrêter, risquant ainsi de réduire à néant ce que les Coréens avaient pu construire dans ce domaine depuis 1945.

## L'AIDE DE L'UNESCO A LA CORÉE

Le Conseil exécutif de l'UNESCO a décidé, au cours de sa vingt-troisième session, que l'Organisation contribuerait à l'action des Nations Unies à la suite de l'agression contre la Corée du Sud. Le Conseil a approuvé une ouverture de crédits de \$175.000, dont \$50.000 seront consacrés au financement d'un programme d'éducation destiné à mieux faire comprendre l'idéal des Nations Unies et les principes de la sécurité collective, et \$125.000 seront affectés à des secours d'urgence ainsi qu'à la restauration de l'enseignement en Corée.

En même temps, l'UNESCO doit prévoir des distributions de fournitures scolaires de toutes sortes : tableaux noirs, cahiers, crayons. Des manuels scolaires en langue coréenne, pourront être dès à présent édités au Japon. D'autres fournitures concerneront plus particulièrement les autres cycles de l'enseignement : équipement de laboratoire, équipement technique, livres et périodiques pour l'Université de Séoul et pour les collèges de Séoul, Taegu et Pusan.

### (c) SECOURS MATERIELS

Dès à présent l'UNESCO envisage de pouvoir apporter à la population coréenne des secours d'ordre matériel. Des allocations en vêtements pourront être attribuées aux écoliers et aux étudiants. Il y aura peut-être lieu également d'accorder des subventions aux étudiants et aux professeurs dont la guerre aura fait des réfugiés. D'autre part, les fournitures de vivres, et particulièrement de lait aux écoliers, entreront probablement dans les attributions de l'UNICEF.

### (d) CENTRE DE FORMATION PÉDAGOGIQUE

Si nécessaire, et sur la demande de la République Coréenne, l'UNESCO sera en mesure de créer un centre temporaire de formation pédagogique en Corée.

On croit savoir que les Institutions spécialisées des Nations Unies entreprendront d'exécuter ensemble ces tâches d'assistance, chacune d'entre elles étant chargée des travaux relevant de sa compétence. Le Secrétaire général des Nations Unies a dès à présent chargé des services d'assistance en Corée le général Parminter qui faisait autrefois partie des cadres de l'UNRRA. Le général Parminter est déjà entré dans ses nouvelles fonctions. Un chef de mission a également été nommé, et les premiers éléments d'une mission de secours des Nations Unies ont été formés en Corée du Sud.

### LES GRANDES LIGNES DU PROGRAMME DE SECOURS

#### (a) MISSION

En premier lieu, l'Organisation doit entreprendre une enquête sur la nature et l'étendue des besoins de la Corée, en matière d'éducation. Aussi est-elle prête à envoyer en Corée, si les Nations Unies le jugent nécessaire, une mission de spécialistes conseils qui, en liaison avec le commandement unifié et les autres organismes des Nations Unies, détermineront les mesures à appliquer d'urgence. Ils se préoccupent également des améliorations à plus longue échéance qui pourront être apportées, par la suite, au système éducatif de la Corée.

#### (b) SECOURS EDUCATIFS D'URGENCE

Etant donné l'ampleur des destructions provoquées par la guerre, il faudra s'attendre à trouver les établissements éducatifs de Corée dépourvus de plus indispensables moyens d'action.

L'aide de l'UNESCO devra donc consister largement en secours d'urgence. Ceux-ci permettront d'abord de reconstruire les locaux scolaires, ou d'en créer de provisoires.



Le sort tragique des réfugiés coréens exige la création immédiate de services de secours. Selon des rapports, d'ailleurs incomplets, publiés au cours de la deuxième quinzaine d'août, le nombre des réfugiés en Corée du Sud dépassait 1.500.000. La plupart de ces réfugiés vivent dans une misère effroyable.

## CINQ ANNÉES AU SERVICE DES PAYS VICTIMES DE LA GUERRE

Le Service d'entraide de l'UNESCO a pour mission de coopérer à la restauration de l'enseignement dans les pays dévastés. Il agit soit en stimulant et en coordonnant les efforts d'organisations internationales en faveur



L'UNESCO s'est préoccupée depuis sa création, de la rééducation des enfants victimes de la guerre. Elle est venue en aide à de nombreuses communautés d'enfants. Notre photo montre les jeunes « citoyens » de la République d'enfants du Moulin-Vieux, en train d'imprimer le Journal de la communauté.

de la reconstruction, soit, en cas d'urgence particulière, en attribuant des secours immédiats.

« Book of Needs ». — Pour recueillir les fonds nécessaires à la reconstruction, l'UNESCO a entrepris des campagnes qui lui ont permis de réunir des sommes importantes. Elle a publié en 1948 et 1949 le « Livre des Besoins » afin d'informer les organismes auxquels elle s'est adressée. Le premier tome est consacré à l'Europe, le second à l'Asie. Cet ouvrage présente un exposé complet et documenté des pertes subies dans le domaine de l'éducation par chacun des pays ayant souffert de la guerre.

Secours aux pays dévastés. — Ils sont de deux sortes : (1) secours d'urgence, provenant de sommes prélevées sur le budget ordinaire de l'UNESCO ; (2) fonds provenant de dons remis à l'UNESCO soit spontanément, soit à la suite d'appels ou de campagnes de l'Organisation. Ces sommes se décomposent ainsi :

	1947	1948	1949
Fonds provenant du budget de l'UNESCO	\$ 375.381	\$ 310.000	\$ 198.000
Fonds provenant de dons confiés à l'UNESCO	\$ 22.830	\$ 223.433	\$ 217.290
Dons en nature	\$ 60.000	—	—
	\$ 458.211	\$ 533.433	\$ 415.290

Si on met en regard les sommes administrées par le Service d'Aide et d'Entraide (y compris le budget ordinaire) et celles distribuées par lui, on constate que 26,6 % seulement ont été absorbés par les dépenses administratives. En effet, sur les crédits 1947, 1948, 1949, se montant à \$ 1.915.957, \$ 1.406.934 ont été distribués, soit 73,4 %.

Aide à la Grèce et au Moyen-Orient. — Dans le chapitre des services d'urgence, une mention spéciale doit être faite de l'aide apportée aux enfants grecs et à ceux du Moyen-Orient. En Grèce, 10 écoles primaires ont été

subventionnées. Au Moyen-Orient, 39 écoles temporaires ont été ouvertes pour les enfants des camps de réfugiés, au lendemain de la guerre de Palestine ; 33.000 enfants y reçoivent l'instruction primaire qui leur est donnée par 635 instituteurs eux-mêmes réfugiés.

Aide aux Chantiers Internationaux de Volontaires. — L'action des Chantiers Internationaux de volontaires, aussi utile à la reconstruction matérielle qu'au développement de la compréhension internationale, a été largement soutenue par l'UNESCO. Celle-ci a groupé, dans un Comité de Coordination permanent dont elle assure le secrétariat, les représentants de 27 organisations de Chantiers.

Aide à l'enfance inadaptée. — L'UNESCO a apporté une aide spéciale à la Fédération Internationale des Communautés d'enfants, dont elle a fait connaître les activités et les buts. Elle a officiellement patronné certaines des œuvres de la Fédération, comme par exemple le camp international d'enfants, créé en 1949, à Moulin-Vieux, dans l'Isère.

Publications, expositions, films. — Depuis la création du Département de la Reconstruction, dont le Service d'Aide et d'Entraide a pris la suite, 17 brochures et dépliants ont été édités, pour stimuler l'intérêt en faveur de la reconstruction culturelle des pays dévastés et intensifier l'aide matérielle qui leur est apportée. Le « Bulletin de la reconstruction » publié de janvier 1947 à juillet 1949 a été remplacé par la revue « IMPETUS ». Outre la production d'un film sur les enfants abandonnés, l'UNESCO a réalisé 22 enregistrements radiophoniques traitant des problèmes de « reconstruction culturelle ». Des expositions mobiles ont été préparées par l'Organisation et envoyées aux U.S.A., aux Pays-Bas et en Allemagne pour appuyer des campagnes de reconstruction. Une exposition ayant trait aux Chantiers Internationaux de volontaires a eu lieu en Belgique, et plusieurs panneaux illustrant l'activité du Service ont été exposés à Paris au Salon de l'Enfance.



Cette photo du Conseil de Sécurité fut prise pendant la séance du 27 juillet, au cours de laquelle fut décidée l'intervention des forces des Nations Unies en Corée. Cette décision fut approuvée à mains levées (ci-dessus, à gauche) par les représentants de sept pays : la Chine, Cuba, l'Équateur, la France, la Norvège, le Royaume-Uni et les États-Unis. La Yougoslavie se prononça contre l'intervention, et les délégués de l'Égypte et de l'Inde déclarèrent réserver leur vote jusqu'à l'arrivée d'instructions de leurs gouvernements. L'U. R. S. S. n'avait pas délégué de représentant à cette séance du Conseil de Sécurité.

## RÉSOLUTION DU 25 JUIN 1950

### LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Rappelant les conclusions que l'Assemblée générale a formulées dans sa résolution du 21 octobre 1949, à savoir que le gouvernement de la République de Corée est un gouvernement légitime « qui exerce effectivement son autorité et sa juridiction sur la partie de la Corée où la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée a été en mesure de procéder à des observations et à des consultations et dans laquelle réside la grande majorité de la population de la Corée ; que ce gouvernement est né d'élections qui ont été l'expression valable de la libre volonté du corps électoral de cette partie de la Corée et qui ont été observées par la Commission temporaire ; et que ledit gouvernement est le seul qui, en Corée, possède cette qualité » ;

Conscient de ce que l'Assemblée générale, dans ses résolutions du 12 décembre 1948 et du 21 octobre 1949, s'inquiète des conséquences que pourraient avoir des actes préjudiciables aux résultats que cherchent à obtenir les Nations Unies en vue de l'indépendance et de l'unité complètes de la Corée et invite les États membres à s'abstenir d'actes de cette nature ; et conscient de ce que l'Assemblée générale craint que la situation décrite par la Commission dans son rapport ne menace la sûreté et le bien-être de la République de Corée et du peuple coréen et ne risque de conduire à un véritable conflit armé en Corée ;

Prenant acte de l'attaque dirigée contre la République de Corée par des forces armées venues de la Corée du Nord, attaque qui le préoccupe gravement ;

Constata que cette action constitue une rupture de la paix.

I. — Demande la cessation immédiate des hostilités et

Invite les autorités de la Corée du Nord à retirer immédiatement leurs forces armées sur le trente-huitième parallèle ;

II. — Prie la Commission des Nations Unies pour la Corée :

a) De communiquer, après mûr examen et dans le plus bref délai possible, ses recommandations au sujet de la situation,

b) D'observer le retrait des forces de la Corée du Nord sur le trente-huitième parallèle et

c) De tenir le Conseil de sécurité au

courant de l'exécution de la présente résolution ;

III. — Invite tous les États membres à prêter leur entier concours à l'Organisation des Nations Unies pour l'exécution de la présente résolution et à s'abstenir de venir en aide aux autorités de la Corée du Nord.

### RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ LE 7 JUILLET 1950

Ayant constaté que l'attaque dirigée contre la République de Corée par des forces armées venues de Corée du Nord constitue une rupture de la paix,

Ayant recommandé aux membres des Nations Unies d'apporter à la République de Corée toute l'aide nécessaire pour repousser les assaillants et rétablir dans cette région la paix et la sécurité internationales,

1. Se félicite de l'appui rapide et vigoureux que les gouvernements et les peuples des Nations Unies ont apporté à ses résolutions des 25 et 27 juin 1950 en vue d'aider la République de Corée à se défendre contre ladite attaque armée et ainsi de rétablir la paix et la sécurité internationales dans la région ;

2. Prend acte de ce que des membres des Nations Unies ont transmis à celles-ci des offres d'assistance à la République de Corée ;

3. Recommande que tous les membres fournissant en application des résolutions précitées du Conseil de Sécurité des forces militaires et toute autre assistance, mettent ces forces et cette assistance à la disposition d'un commandement unifié sous l'autorité des États-Unis ;

4. Prie les États-Unis de désigner le commandant en chef de ces forces ;

5. Autorise le commandement unifié à utiliser à sa discrétion, au cours des opérations contre les forces de la Corée du Nord, le drapeau des Nations Unies en même temps que les drapeaux des diverses nations participantes ;

6. Prie les États-Unis de fournir au Conseil de Sécurité des rapports d'importance et de fréquence appropriées concernant le déroulement de l'action entreprise sous l'autorité du commandement unifié.

# " NOUS PE NATION DÉTERMINER LES G FUTURES DE LA C

Le numéro du COURRIER est consacré à accomplir en réponse à l'appel qu'ont lancé les Nations Unies, le sens et la portée de la résolution adoptée le 28 août dernier, par le Conseil Exécutif.

QUE DES MESURES SOIENT PRISES POUR DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT EN FAVORISANT LA NECESSAIRE DÉPENDANCE SUR LE RESPECT DU DROIT. »

En pages 1 et 3, nos lecteurs trouveront dans ces mêmes pages et en page 8, un Exécutif, des extraits d'une déclaration que des informations sur ce que l'Organisation des Nations Unies fait pour développer l'enseignement dans les écoles et les centres de culture pour les Nations Unies.

Un des articles publiés en page 5 expose de secours envisagé par l'UNESCO. Les articles sur le système éducatif, en Corée, à la veille de la guerre et l'importance de l'aide fournie depuis la fin de la guerre.

« ET QUI SONT-ILS, CES COREENS ? » publie en page 12 nous rappelle à un d'une pensée et d'un art particulièrement remarquable.

Nos reproduisons, sur cette double page, les déclarations de la Commission des Nations Unies, proclamée à San-Francisco, pour servir les générations futures du fleau de la guerre, encore aujourd'hui, ignorent les terribles conséquences de quelques-unes des plus nobles et des plus belles actions de la guerre.

De ce document, qui désormais a sa place dans les annales de la dignité de l'homme et de la civilisation, nous citons quelques articles extraits du Chapitre I, et du Chapitre VII, qui porte sur « l'acte de menace contre la paix, de rupture de la paix et de l'acte d'agression ». Nos lecteurs trouveront également ci-dessous le Conseil de Sécurité les 25 et 27 juin 1950 au problème coréen.

## "Nous les peuples des Nations Unies" Extrait de LA CHARTRE

### CHAPITRE PREMIER

#### BUTS ET PRINCIPES

##### Article premier.

Les Buts des Nations Unies sont les suivants :

1. Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix ;

2. Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde ;

3. Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ;

4. Être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.

### CHAPITRE VII

#### ACTION EN CAS DE MENACE CONTRE LA PAIX, DE RUPTURE DE LA PAIX ET D'ACTE D'AGRESSION

##### Article 39

... Le Conseil de Sécurité constate l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression et fait des recommandations ou décide quelles mesures seront prises conformément aux articles 41 et 42 pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

##### Article 40

Afin d'empêcher la situation de s'aggraver, le Conseil de Sécurité, avant de faire

les recommandations ou de décider des mesures à prendre conformément à l'article 39, peut inviter les parties intéressées à se conformer aux mesures provisoires qu'il juge nécessaires ou souhaitables. Ces mesures provisoires ne préjugent en rien les droits, les prétentions ou la position des parties intéressées. En cas de non exécution de ces mesures provisoires, le Conseil de Sécurité tient dûment compte de cette défaillance.

##### Article 41

Le Conseil de Sécurité peut décider quelles mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée doivent être prises pour donner effet à ses décisions, et peut inviter les Membres des Nations Unies à appliquer ces mesures. Celles-ci peuvent comprendre l'interruption complète ou partielle des relations économiques et des communications ferroviaires, maritimes, aériennes, postales,

télégraphiques, radio-électriques et des autres moyens de communication, ainsi que la rupture des relations diplomatiques.

##### Article 42

Si le Conseil de Sécurité estime que les mesures prévues à l'article 41 seraient inadéquates ou qu'elles se sont révélées telles, il peut entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Cette action peut comprendre des démonstrations, des mesures de blocus et d'autres opérations exécutées par des forces aériennes, navales ou terrestres de Membres des Nations Unies.

##### Article 43

1. Tous les Membres des Nations Unies, afin de contribuer au maintien de la paix

## LE 27 JUIN 1950

### LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Ayant constaté que l'attaque dirigée contre la République de Corée par des forces armées venues de Corée du Nord constitue une rupture de la paix.

Ayant demandé la cessation immédiate des hostilités,

Ayant invité les autorités de la Corée du Nord à retirer immédiatement leurs forces armées sur le trente-huitième parallèle,

Ayant constaté, d'après le rapport de la Commission des Nations Unies pour la Corée que les autorités de la Corée du Nord n'ont ni suspendu les hostilités ni retiré leurs forces armées sur le trente-huitième parallèle, et qu'il faut prendre d'urgence des mesures militaires pour rétablir la paix et la sécurité internationales,

Ayant pris acte de l'appel adressé aux Nations Unies par la République de Corée, qui demande que des mesures efficaces soient prises immédiatement pour garantir la paix et la sécurité,

Recommande aux membres des Nations Unies d'apporter à la République de Corée toute l'aide nécessaire pour repousser les assaillants et rétablir dans cette région la paix et la sécurité internationales.



Quelques-uns des membres du personnel de la Commission (de gauche à droite) : MM. Cecil Gouder, directeur du service des télécommunications, John Gaillard, secrétaire adjoint par intérim, et Charles Coates, directeur du service des Affaires politiques.

# UPLES DES S UNIES ÉS A PRÉ- ÉNÉRATIONS DU FLÉAU UERRE "

cré au travail que l'UNESCO s'apprête  
ue lui a adressé le Secrétaire général des  
rtée de ce travail ont été précisés, le  
util, dont les résolutions demandent...

S POUR SUBVENIR AUX BESOINS DE  
EE DANS LE DOMAINE DE L'EDUCA-  
TURE ;

L'UNESCO DISPOSE SOIENT MIS EN  
GNEMENT SUR LES NATIONS UNIES  
ES, EN METTANT PARTICULIERE-  
E « LA SECURITE COLLECTIVE FON-

le texte de ces résolutions. Nous publions,  
compte rendu de la session du Conseil  
le Directeur général de l'UNESCO, ainsi  
sation a déjà entrepris pour développer,  
pulaire, l'enseignement relatif aux Nations

se, dans ses grandes lignes, le programme  
itres rappellent, d'une part, ce qu'était le  
s hostilités, et, d'autre part, le caractère  
inq ans par l'UNESCO aux pays victimes

VS ? » — L'auteur de l'article que nous  
devoir, celui « d'étudier les témoignages  
nobles » et plus que deux fois millénaires.

re, des extraits de la CHARTE DES NA-  
20, le 26 juin 1945, dans le but de « pré-  
e la guerre ». Trop nombreux sont ceux  
mes de cette « charte » où se trouvent  
rations de l'humanité.

place dans l'Histoire parmi les grandes  
t de ses droits, nous présentons ici quel-  
onsacré aux buts des Nations Unies,  
tion prévue par les Nations Unies dans  
sture de la paix et d'acte d'agression ».  
re, le texte des résolutions adoptées par  
t les 7 et 31 juillet, résolutions relatives

## TE DES NATIONS UNIES

et de la sécurité internationales, s'engagent  
à mettre à la disposition du Conseil de  
Sécurité, sur son invitation et conformé-  
ment à un accord spécial ou à des accords  
spéciaux, les forces armées, l'assistance et  
les facilités, y compris le droit de passage,  
nécessaires au maintien de la paix et de la  
sécurité internationales.

2. L'accord ou les accords susvisés fixe-  
ront les effectifs et la nature de ces forces,  
leur degré de préparation et leur emplace-  
ment général, ainsi que la nature des faci-  
lités et de l'assistance à fournir.

3. L'accord ou les accords seront négo-  
ciés aussitôt que possible, sur l'initiative du  
Conseil de Sécurité. Ils seront conclus entre  
le Conseil de Sécurité et des Membres de  
l'Organisation, ou entre le Conseil de Sécu-  
rité et des groupes de Membres de l'Orga-  
nisation, et devront être ratifiés par les  
Etats signataires selon leurs règles consti-  
tutionnelles respectives.



Le 30 juillet, la Commission des Nations Unies pour la Corée a tenu à Taegu, capitale provisoire de la République de Corée, une séance publique à laquelle assista un nombreux public. Chacun des membres de la Commission souligna une nouvelle fois la détermination de son pays de soutenir jusqu'au bout la résistance opposée par les Nations Unies contre les forces d'agression en Corée.

## LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Conscient des épreuves et des pri-  
vations qu'impose au peuple coréen  
la poursuite de l'attaque illégale dé-  
clenchée par les forces de la Corée  
du Nord,

Accueillant avec reconnaissance  
les offres d'aide au peuple coréen  
faites spontanément par des gouver-  
nements, des institutions spéciali-  
sées et des organisations non pou-  
vernementales,

Prie le Commandement unifié de  
se charger de déterminer les secours  
et l'aide dont la population civile de  
la Corée a besoin, et d'organiser sur  
place la répartition de ces secours et  
de cette aide ;

Prie le Secrétaire général de trans-  
mettre au Commandement unifié  
toutes les offres de secours et d'aide ;

Prie le Commandement unifié  
d'adresser au Conseil de sécurité,  
toutes les fois qu'il le jugera utile,  
des rapports sur l'œuvre qu'il aura  
accomplie dans le domaine des  
secours ;

Prie le Secrétaire général, le Con-  
seil économique et social agissant  
conformément à l'Article 65 de la  
Charte, les autres organes princi-  
paux et subsidiaires des Nations  
Unies qui sont compétents, les ins-  
titutions spécialisées agissant  
conformément à leurs accords respec-  
tifs avec l'Organisation des Nations  
Unies les organisations non gouver-  
nementales compétentes d'apporter  
l'assistance que le Commandement  
unifié pourra demander, à l'occa-  
sion des fonctions dont il s'acquitte  
au nom du Conseil de sécurité, pour  
prêter secours et venir en aide à la  
population civile de Corée.

(Résolution du 31 juillet 1950.)



Une foule estimée à 6.000 personnes se massa, le 30 juillet dernier, devant la « Maison de la Culture » de Taegu, où les membres de la Commission des Nations Unies pour la Corée s'étaient réunis, pour leur première séance publique depuis le début des hostilités. Des hauts parleurs leur permirent d'entendre les déclarations de solidarité internationale que les membres de la Commission firent au nom de leurs gouvernements respectifs.



Les élections qui eurent lieu dans la Corée du Sud, le 10 mai 1948, se déroulèrent en présence d'observateurs faisant partie de la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée. Les Coréens mirent un remarquable empressement à accomplir leur devoir d'électeurs ; on les voit ici faisant la queue devant un bureau de vote.



Le Dr Kamil Idil, représentant de la Turquie au sein de la Commission des Nations Unies, rend visite au camp de réfugiés de Pusan ; il est accompagné du Dr M.-M. Lee (à droite), interprète coréen auprès de la Commission.



Le colonel Alfred G. Katzin (à gauche), représentant personnel du Secrétaire général de l'O.N.U., au Bureau central de la Commission des Nations Unies. Nous le voyons ici s'entretenant avec M. A.-B. Jamieson (au centre), de l'Australie, et le Dr Liu Yu-Wan, président de la Commission au moment de l'ouverture des hostilités. M. George Mowshon (à l'arrière-plan) fait partie du Secrétariat de l'O. N. U.



**“La paix doit reposer sur le respect des principes du droit et des décisions prises par les organismes compétents des Nations Unies”**

(Suite de la page 3)

De son côté, M. Torres Bodet, parlant de la contribution de l'UNESCO à l'Action des Nations Unies en Corée, a fait remarquer que « les activités que l'UNESCO peut entreprendre à la suite des événements en Corée s'inscrivent dans le cadre de notre programme normal. Elles consistent à participer dans toute la mesure du possible, à la reconstruction de la Corée, comme nous contribuons déjà à celle de nombreux pays dévastés par la guerre ».

M. Torres Bodet a également défini l'attitude de l'UNESCO à l'égard de l'agression. « En la condamnant, où qu'elle se manifeste, l'UNESCO, dit-il, adopte une attitude conforme à la conception de la paix dans le droit que proclame son Acte constitutif... Loin d'être un instrument de guerre idéologique, notre institution est avant tout un organisme d'éducation en faveur de la paix dans le droit. »

Dix membres du Conseil succédèrent au Directeur général pour donner leur appui à l'aide que l'UNESCO se proposait d'apporter à la population de Corée en réponse à l'appel des Nations Unies.

**« L'AGRESSION NE SAURAIT ÊTRE TOLÉRÉE »**

M. Hassan El Diwan, parlant au nom de Chafik Ghorbal bey, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique d'Egypte, a déclaré que celui-ci condamnait vigoureusement l'agression et « que la vigueur et la promptitude avec lesquelles des Nations Unies se sont occupées du conflit coréen contrastent avec leur attitude vis-à-vis d'autres cas d'agression et de violation de la souveraineté et du territoire d'autres Etats membres de l'Organisation ». L'orateur est d'avis que l'UNESCO prenne des mesures en vue de la restauration culturelle en Corée, dans le cadre de sa propre constitution, mesures qui seraient soumises à l'approbation de la Conférence générale.

L'intervention du Dr. Luther Evans, bibliothécaire du Congrès des Etats-Unis porte en grande partie sur les obligations de l'UNESCO vis-à-vis des Nations Unies. « Le devoir de l'UNESCO, dit-il, est clair. Elle doit remplir ses obligations envers les Nations Unies en expliquant aux peuples du monde, avec l'aide d'instituteurs, de savants, d'écrivains et d'autres hommes chargés de propager la connaissance et les idées que l'enjeu de la lutte en Corée est d'assurer soit la défense de la paix, soit la réussite de l'agression brutale... »

Pour Sardar Malik, ambassadeur de l'Inde à Paris, la décision du Conseil constitue la réponse de l'UNESCO à l'appel des Nations Unies et l'apport de l'UNESCO sera pour la population civile de Corée d'un secours inestimable. « Tout ceci est très précieux. Mais, considérée sous un angle plus vaste, la tâche qui nous incombe dans le domaine de l'éducation est encore plus importante. Nous ne pouvons éliminer les guerres que si le monde entier est convaincu que l'agression ne saurait être tolérée. »

En conclusion, M. Malik se félicite de voir que la collaboration qui s'engage ainsi entre l'UNESCO et les Nations Unies reste dans le cadre propre de l'UNESCO. « Car, dit-il, nous avons, en Inde, la ferme conviction que l'UNESCO a un rôle très important à jouer dans l'établissement de la paix et de la compréhension, mais qu'elle ne saurait y parvenir qu'en se confinant aux domaines qui lui appartiennent. »

**« FIDÈLES A NOTRE MISSION »**

M. ROGER SEYDOUX compare la prise de position immédiate et l'envoi immédiat des forces des Nations Unies aux « ébauches de sanctions » du temps de la Société des Nations. « Lorsque le premier soldat des Nations Unies a débarqué en Corée, dit-il, on a vu dans le monde entier une reprise extraordinaire de

confiance en les Nations Unies, avec le sentiment qu'aujourd'hui et demain, toute infraction à la loi internationale sera punie. »

Grâce à la demande d'assistance adressée par les Nations Unies et le Conseil économique et social aux Institutions spécialisées, « nous fournissons », déclare M. Seydoux, notre aide, en restant fidèles à notre mission et en usant des seuls moyens dont nous disposons, en nous conformant strictement aux termes de notre Charte : « Promouvoir la Paix par l'Education, la Science et la Culture. »

**« ALORS QUE DES HOMMES MEURENT EN CORÉE... »**

Le Professeur Paulo Carneiro, délégué permanent du Brésil à l'UNESCO, rappelle les paroles d'une femme du peuple à un philosophe : « Le devoir des philosophes disait-elle, est de combattre les épées sans porter d'épées. » Telle est, dit-il, la mission de l'UNESCO. « Il ne faut pas subordonner la morale à la politique, et il ne saurait y avoir de morale là où l'esprit de l'UNESCO n'est pas. Nous nous associons à la croisade de la paix pour construire une paix fondée sur la justice et le respect des lois. »

Le Professeur Alex Photiades, le Dr. Rafael Jimenez, Mgr Jean Maroun, et M. Kudsi Tecer, respectivement délégués permanents de la Grèce, la Colombie, le Liban et la Turquie à l'UNESCO, ainsi que Mme Geroinima Pecson, membre du Sénat des Philippines, ont, tour à tour, souligné l'importance et le sens de la décision du Conseil. Elle constituait à leurs yeux la preuve concrète que l'UNESCO n'est pas une institution abstraite, mais qu'elle peut entreprendre une véritable action.

La discussion prit fin sur une déclaration de M. Benjamin Cohen, Secrétaire général adjoint des Nations Unies, qui transmit aux membres du Conseil les remerciements de M. Trygve Lie pour la rapidité avec laquelle ils avaient donné satisfaction à la demande des Nations Unies. « Alors que des hommes meurent en Corée, dit-il, l'Organisation des Nations Unies ne se contente pas de repousser l'agression. Elle s'efforce également de redonner une vie normale aux populations qui en subissent les conséquences et de les aider à traverser la période difficile en attendant le retour de la paix. »



M. Benjamin Cohen, Secrétaire général adjoint des Nations Unies, chargé de l'Information, a remercié au nom de M. Trygve Lie le Conseil exécutif de l'UNESCO, d'avoir répondu à l'appel des Nations Unies en faveur de l'aide à la Corée. Ci-dessus, M. Cohen (à droite) s'entretient avec le Directeur général de l'UNESCO (centre) et avec M. Lionel Elvin, Directeur du Département de l'Education de l'UNESCO.

**“Cedant arma...”**

**L'UNESCO ENTREPREND L'EXÉCUTION D'UN VASTE PROGRAMME ÉDUCATIF**

Pour le respect de la loi internationale

Pour élargir l'enseignement relatif aux Nations Unies et à leurs Institutions spécialisées, l'UNESCO lance une importante campagne dans les écoles, les centres d'éducation populaire et les universités de ses Etats membres. Ce programme souligne la nécessité de la sécurité collective fondée sur le respect de loi.

La campagne qui s'inscrit dans le cadre du programme normal d'enseignement de l'UNESCO sur les Nations Unies, prend comme point de départ des exemples concrets comme celui de la Corée pour faire parvenir aux écoles et aux universités sous une forme plus dynamique, le message des Nations-Unies.

★ ★ ★

Pour aider maîtres et professeurs à expliquer de façon plus complète et plus exacte le sens de la sécurité collective, l'UNESCO, en collaboration avec les Nations Unies et des écrivains de divers pays, va préparer et distribuer en français, en anglais et en espagnol, tout un matériel d'enseignement qui sera mis à la disposition des Etats membres qui pourront le diffuser après l'avoir adapté aux besoins locaux.

Trois types d'ouvrages sont actuellement en cours de préparation. Une première brochure sera destinée aux lycées et aux centres d'éducation populaire. Une version de cette publication, préparée à l'intention des instituteurs, comportera des suggestions concernant les meilleures méthodes pour intégrer dans les programmes scolaires l'enseignement sur les Nations Unies et la sécurité collective. Enfin, un ouvrage sera publié à l'intention des universités et de tous ceux qui souhaitent se documenter sur l'œuvre des Nations Unies.

Le matériel visuel d'enseignement comprendra notamment des cartes murales et des tableaux en couleurs qui pourront être reproduits en noir et blanc et largement diffusés dans tous les établissements scolaires.

★ ★ ★

On compte sur le zèle des Commissions Nationales dans les pays où l'enseignement se fait dans une autre langue que le français, l'anglais ou l'espagnol, pour traduire et adapter les textes.

L'UNESCO se dispose à faire imprimer 10.000 exemplaires de chacune des deux brochures, et 12.000 exemplaires des tableaux et des cartes murales.

Les Commissions Nationales qui recevront ces publications, pourront procéder à leur réimpression massive.

En exécutant ce programme, l'UNESCO se conforme à la décision de son Conseil exécutif, qui vient de souligner une fois encore l'importance de développer une meilleure compréhension entre les peuples et de les convaincre de la nécessité d'une coopération loyale dans le cadre des Nations Unies.

En application d'une autre décision de son Conseil exécutif, l'Organisation mettra à la disposition du Secrétaire Général des Nations Unies, deux spécialistes de l'éducation chargés de rassembler, en collaboration avec le Secrétariat de l'O.N.U., une documentation relative à l'action des Nations Unies.



(Suite de la page 3)

pris l'assistance destinée à permettre l'application des décisions du Conseil de Sécurité pour le maintien ou le rétablissement de la paix et de la sécurité internationale. »

Quant à la procédure concernant la suite à donner aux recommandations des Nations Unies, elle est précisée dans l'article 5 du même accord. Le paragraphe 1 de cet article stipule notamment :

« L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture, eu égard... (aux dispositions de la Charte des Nations Unies) convient de prendre toutes mesures en vue de soumettre, dans le plus bref délai, à son organe compétent, toute recommandation formelle que les Nations Unies pourraient lui adresser. »

Le Secrétaire général des Nations Unies m'a transmis officiellement la résolution du Conseil économique et social par lettre en date du 22 août. Et hier après-midi, M. Benjamin Cohen, Secrétaire général adjoint pour l'Information, que je suis heureux de saluer ici, m'a remis, de la part de M. Trygve Lie, une lettre dont je tiens à vous communiquer les passages pertinents :

« L'objet principal de cette note est de marquer ma conviction que l'UNESCO peut jouer un rôle très constructif et important à propos de la question de Corée sans porter atteinte en aucune façon au rôle fondamental de l'UNESCO dans le monde. Avec chaque semaine qui passe il apparaît de plus en plus clairement que les peuples du monde

ont besoin de matériel d'information et d'éducation en ce qui concerne l'action des Nations Unies en Corée. Une présentation non déformée des faits par les moyens d'information dont vous disposez constituerait une contribution majeure. »

Je serais heureux de mettre à la disposition de l'UNESCO l'information rassemblée et le matériel déjà préparé par le Secrétariat, de telle sorte que l'UNESCO puisse aider à la fois à diffuser ce matériel et aussi à l'utiliser pour préparer du matériel à elle pour le diffuser par ses propres moyens.

Il y a un gros travail à accomplir dans les milieux d'éducation, dans les écoles, collèges, universités et sociétés savantes du monde, et l'UNESCO jouera un rôle essentiel si elle peut informer ces milieux d'une manière effective.

M. Cohen vous expliquera que nous avons constaté un besoin semblable dans les forces armées en Corée et j'ai pris des dispositions pour mettre à la disposition des forces armées une personne très compétente possédant une connaissance approfondie des Nations Unies pour aider le Commandement unifié à faire comprendre aux forces armées en Corée les buts et les objectifs des Nations Unies et spécialement la notion de l'action entreprise en Corée. »

Dans un monde angoissé, où les risques se renouvellent chaque jour, chaque jour exige un effort accru. Je suis certain que le Conseil exécutif aura à cœur de montrer que, dans le cadre de la mission qui lui est propre, l'UNESCO est à la mesure de ses devoirs.



# TRENTE MILLE ANS APRÈS... LE CINEMA fait connaître au monde les PEINTURES PRÉHISTORIQUES DE LASCAUX

par Francis BOLEN  
de la  
Division cinématographique  
de l'UNESCO

## FICHE TECHNIQUE

Titre : « Lascaux, Cradle of Man's Art » (Lascaux, berceau de l'Art).  
Scénario et réalisation : William Chapman.  
Opérateur : William Sumits.  
Monteurs : Stefan Bodnariul et William Rudy.  
Eclairage : Pierre Guesseau.  
Assistant réalisateur : William Chapman Jr.  
Conseiller Technique : Meyer Rosenbloom.

Les universités, les institutions d'enseignement de tout degré, les musées et les centres de culture populaire peuvent acheter le film et l'utiliser à des fins non commerciales. S'adresser à "Gotham Films", 31, East 21st Street New-York.

**S**ELON les archéologues, et singulièrement leur doyen, l'abbé Breuil, les plus anciennes peintures et gravures murales retrouvées dans les grottes de Lascaux, en Dordogne, remontent à trente mille ans et les plus « récentes » à douze mille.

On connaît l'histoire de leur découverte : un jour de septembre 1940, deux garçons accompagnés d'un petit chien se promenaient dans les bosquets qui dominent, près de Montignac, la vallée de la Vézère. Le chien s'élança dans un terrier et disparut. Les jeunes gens se mirent à creuser, parvinrent à une cavité, glissèrent et tombèrent



Plus de 500 figures d'animaux, dont plusieurs peintes en trois couleurs, ont valu à la caverne de Lascaux d'être appelée la Chapelle Sixtine du Périgordien. Ces fresques, vieilles de 30.000 ans, doivent leur étonnante fraîcheur à un enduit calcaire naturel déposé au cours des siècles, la calcite, qui les a vitrifiées.



Sur les parois de calcaire, les juments, les vaches, les biches sont toutes gravides. Ces signes de fécondité correspondent sûrement à des rites et à des vœux. De nombreux symboles encadrant les figures portent à croire que la grotte de Lascaux était une manière de temple voué aux puissances tutélaires.



On n'a trouvé à Lascaux qu'une seule évocation de la figure humaine; le groupe dont elle fait partie a été dessiné au fond d'un puits d'une dizaine de mètres. Entre un rhinocéros et un bison blessé, une silhouette très schématique a été tracée. L'homme git à côté d'une sagaie et d'une sorte de fronde.



Ravidat et Marsal, les deux jeunes gens qui, en 1940, découvrirent le « trésor » de Lascaux, posent devant l'ancienne ouverture de la grotte, en compagnie de l'abbé Breuil (à droite) et de leur ancien instituteur, M. Léon Laval (à gauche). Les deux jeunes gens servent aujourd'hui de guides aux visiteurs.

dans une grotte où, depuis cent vingt siècles, les attendait un trésor.

Là, dans les flancs de la terre, à l'abri des hommes et du temps, se trouve ce qu'il faut tenir actuellement pour les plus anciennes traces d'expression artistique de l'humanité. Des gravures et des peintures à même la pierre restituent l'univers de l'homme de Cro-Magnon : des buffles, des chevaux sauvages, des bisons, des cerfs, des bouquetins, voire un rhinocéros, tout ce qui permettait au chasseur de se nourrir et de se vêtir.

Des points, des signes, des compositions abstraites, des symboles, tout ce qui, vraisemblablement, servait à compter, à transmettre la pensée, à invoquer les Esprits. Tout cela exprimé avec un évident

amour de la forme, avec un remarquable sens de la composition, a subsisté dans un miraculeux état de fraîcheur.

Non loin, au Moustier, en creusant le sous-sol, les archéologues ont su distinguer les couches superposées d'ossements et d'outils correspondant à différentes périodes de l'âge préhistorique : la période aurignacienne, la périgourdine, la moustérienne... A Lascaux, dans la grotte, un œil, même non exercé, sait faire le départ entre les œuvres les plus anciennes et les plus récentes. Plus de cinq cents images d'animaux ont été dénombrées. Souvent, après des siècles ou des millénaires, l'artiste ne trouvant plus d'espace libre, a brossé son sujet par-dessus une peinture antérieure (comme dans le cas du grand buffle noir englobant un petit buffle rouge), à moins qu'il n'ajoutât un détail de son temps à un vestige du passé (tel ce bison entouré ultérieurement de sept flèches, flèches magiques selon toute apparence).

Sur les parois de calcaire, les juments, les vaches, les biches sont toutes gravides. Ces signes de fécondité correspondent sans doute à des rites et à des vœux. D'ailleurs, tout porte à croire que la grotte de Lascaux était une manière de temple voué aux puissances tutélaires. che de la perfection.

## Cubisme préhistorique

**D**ANS cette ample collection d'images, on n'a trouvé qu'une seule évocation de la figure humaine. Encore s'agit-il d'une silhouette très schématique, analogue aux premiers traits de crayon d'un enfant. Le fait est curieux car les animaux, eux, sont campés avec une vigueur et un réalisme dignes du plus habile de nos animaliers. Mais il y a mieux : ainsi, cette gravure presque cubiste d'un cerf où l'artiste a voulu reproduire simultanément le sujet de face et de profil.

Devant cette audace, gardons-nous d'une ironie facile à l'égard de l'art moderne. Par contre, comment se défendre d'une poignante émotion devant ce message venu du fond des âges ? En recueillant ce legs mystérieux et si clair, on croit recevoir d'un lointain ancêtre la mission sacrée de sublimer, nous

aussi, nos soucis matériels dans l'expression de la beauté.

## Sur les traces de Storck et Emmer

**M**AIS c'était seulement d'un film que je voulais parler.

Or donc, en 1946, un journaliste américain, William Chapman, séjournant en France, entendit parler des peintures de Lascaux qui commençaient à passionner le monde savant. Bon sujet d'article, pensa-t-il. Il fit son reportage. Puis, impressionné par quelques films réalisés d'après des tableaux de maîtres classiques ou modernes, il songea à surpasser les Storck, Emmer et autres Rasnais sur le plan de l'inédit, en portant à l'écran la peinture préhistorique. Ce n'est qu'en 1948 qu'il put mettre son projet à exécution et en 1950, le Festival d'Antibes révèle à l'ancien continent un film qui a déjà étonné le Nouveau-Monde.

L'œuvre, intitulée « Cradle of Man's Art » (Lascaux, berceau de l'Art), a été enregistrée sur pellicule Kodachrome exportée des Etats-Unis, au moyen d'une camera prêtée par Londres, sous un éclairage fourni par un électricien français et amené à pied d'œuvre sur un char à bœufs. Robert Flaherty a soutenu Bill Chapman dans ses moments de découragement. Une dotation du « Viking Fund » a permis à l'auteur de terminer son travail. Ces détails, que nous tenons d'Iris Barry, conservatrice du « Museum of Modern Art » de New-York, montrent la persévérance dont le cinéaste improvisé a dû faire preuve pour mener son entreprise à bien.

Le résultat est magnifique. Non que l'on ait eu recours à des effets artistiques propres à l'écriture cinématographique. Tout simplement — et sans négliger les difficultés techniques qu'il a fallu surmonter au cours des prises de vues — on se trouve ici devant un film qui tire toute sa signification du sujet exploré. Il est bon, il est réconfortant de voir le cinéma, miracle des temps modernes, partir à la découverte du plus lointain passé et s'affirmer un chaînon précieux dans le développement des connaissances humaines.



Le Dr Robert C. ANGELL qui depuis septembre 1949 dirige à l'UNESCO les études sur les « tensions qui affectent la compréhension internationale », a quitté Paris le mois dernier pour réintégrer son poste de directeur du Département de sociologie à l'Université du Michigan. Depuis la mort subite du Dr Arthur Ramos, en octobre dernier, le Dr Angell a fait fonction de chef du Département des sciences sociales de l'UNESCO.

Le Dr Angell est rentré aux Etats-Unis le 1<sup>er</sup> septembre dernier pour assister à la réunion annuelle de l'American Sociological Society dont il a été récemment élu président. Il prendra ses nouvelles fonctions à la fin de la réunion.



Mme Alva MYRDAL, directrice du Département des affaires sociales à l'O.N.U., va prendre la direction du Département des sciences sociales de l'UNESCO.

Sociologue bien connue, Mme Myrdal a dirigé, de 1936 à 1948, à Stockholm, le Centre socio-pédagogique qu'elle y avait fondé.

De 1944 à 1948, Mme Myrdal collabora aux travaux de diverses organisations internationales dont l'Union internationale pour l'Etude scientifique de la population, la Fédération internationale des femmes diplômées des Universités, la Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies, et le Conseil mondial pour l'éducation pré-scolaire.

Dans les Landes dévastées

# DES VOLONTAIRES DE 16 PAYS AIDENT UN VILLAGE A REPRENDRE FOI EN SON DESTIN

par

Marcel DE CLERCK,

chargé de mission de l'UNESCO auprès des chantiers internationaux de Saugnac-et-Muret

PERSONNE à Saugnac ne croyait à cette histoire de chantiers internationaux. Ni Salem le berger de M. Roumégoux, ni Pallas, le boulanger, ni Alfred le résinier de M. Mano, ni même Evariste qui cumule les fonctions de garde champêtre, de facteur, d'aide-fossoyeur et de cordonnier.

Que viendraient-ils faire dans cette lande calcinée, battue par les grands vents, rasée par le feu à trois reprises, alors que les plus décidés parmi les gars du village étaient partis, séduits par les mirages de la ville voisine ? Seuls, restent encore les vieux, quelques petits propriétaires et ceux que l'inconnu fait hésiter. Saugnac-et-Muret, autrefois bourg prospère qui comptait médecin, notaire, pharmacien et sage-femme, n'est plus qu'un village qui lentement se meurt à la suite de sinistres répétés qui ont accéléré l'exode rural.

Et pourtant, ils sont venus, ces volontaires des chantiers internationaux — Américains, Yougoslaves, Turcs, Néo-Zélandais, Hollandais, Anglais, Suédois, Allemands, des jeunes de seize nationalités différentes, — pour témoigner par un travail dur et bénévole leur solidarité envers une collectivité qui risquait de perdre la foi en son destin.

Les deux chantiers internationaux de Saugnac-et-Muret, placés sous le patronage de la Commission nationale française pour l'UNESCO, ont été organisés par le « Service Civil International » et « Jeunesse et Reconstruction ».

Le projet de travail, établi d'ailleurs par les services officiels du ministère de l'Agriculture, consistait à aider au démarrage d'une coopérative de remise en valeur de landes pratiquement abandonnées, afin d'assurer aux jeunes du village des ressources suffisantes.

Et avec les mêmes outils, pelles, pioches, fauchons, ils ont refait sur les mêmes lieux, l'œuvre des quelques pionniers qui ont fait surgir au siècle dernier de ce sable marécageux, en apparence stérile, la forêt landaise.

Pendant un mois, tous les matins de six heures à midi, sur cette lande quasi dénudée, qui d'un côté s'étend jusqu'à la mer océane et, de l'autre, jusqu'aux confins du Gers, les volontaires, garçons et filles, sans se soucier des joncs épineux, ont à nouveau creusé les fossés qui jadis ont assaini le pays et l'ont protégé contre l'incendie. Quatre kilomètres de tranchées, bien tracées, témoignent de leur bonne volonté.

La nuit venue, dans la clairière où se prenaient les repas, à la lumière de bougies fichées dans des goulots de bouteilles, Ali parlait de la Turquie nouvelle, Ted de la réalisation du dernier film de Robert Flaherty auquel il avait collaboré.

Certains soirs, volontaires et villageois réunis écoutaient une causerie, assistaient à une projection de films



Ces volontaires yougoslaves taillent des parcs dans les broussailles pour protéger les nouvelles cultures et les forêts des ravages de l'incendie. Le Ministère de l'Agriculture a décidé de consacrer des centaines d'hectares à la culture et à l'élevage afin d'espaier les plantations.



Devant la Maison des Filles, les jeunes gens font leur « plan de travail ». Bien que leur journée commence à 8 heures du matin, ils consacraient leurs soirées à des débats et à des études. Parfois, ils assistaient à des projections de films éducatifs ou à des séances de ciné-club.



C'est un jeune landais de 24 ans, Jean Guichot, qui a décidé l'UNESCO et les chantiers internationaux à organiser les deux camps de Saugnac-et-Muret. Guichot (ci-dessus sur le tracteur) a réussi à convaincre les propriétaires de former une coopérative et de mettre leurs ressources en commun.



Rentrés au camp après une longue journée de travail, les volontaires s'entretenaient de leur pays, de leur métier, de l'avenir. Venus de Finlande, de Turquie, ou de Nouvelle-Zélande, ils ont fait de la renaissance de Saugnac-et-Muret une œuvre vraiment internationale.

éducatifs ou à une séance de ciné-club. D'autres soirs, conviés par une famille, qui tenait à faire honneur aux traditions d'hospitalité landaise, les volontaires discutaient, à grand renfort d'interprètes bénévoles, sur certains aspects sociaux ou économiques des Landes.

Une fois de plus, les chantiers internationaux, tout en attirant l'attention sur une solution parfaitement valable de remise en valeur d'une terre désertée, ont démontré qu'ils constituent, tant pour les volontaires que pour la population, un enrichissement du cœur et de l'esprit.

## UNESCO - C. A. R. E.

Le programme d'expédition de livres « UNESCO - CARE » vient de fêter son premier anniversaire. En un an, ce programme, créé par CARE à la demande de l'UNESCO, a permis l'envoi, à des bibliothèques de vingt-trois pays dévastés par la guerre, de colis de livres d'une valeur de plus de 900.000 dollars, soit 315.000.000 de francs.

Ces livres, qui sont offerts par des groupements professionnels, des universités, des centres de recherche, des organisations féminines et des particuliers des Etats-Unis, traitent de sujets techniques extrêmement variés : la science appliquée, la médecine, la protection de la nature, la pédagogie, etc. CARE, dont les initiales représentent « Cooperative for American Remittance to Europe and Asia », s'est inspirée, pour ces achats, de listes qui lui étaient fournies par l'UNESCO.

Afin de couvrir les frais d'emballage et d'expédition, les maisons d'édition ont consenti des remises sur les achats de livres; des exemptions de droits de douane furent obtenues.

En outre, CARE a organisé, par l'entremise de ses bureaux locaux, la distribution en Europe et en Asie de 60.000 volumes neufs et usagés et de périodiques.

A l'ouverture des hostilités en Corée, des colis de manuels scolaires portant l'étiquette UNESCO-CARE, étaient en route pour ce pays. Ils durent être détournés en haute mer vers les Philippines...

## UNE EUROPE EN MINIATURE

POUR un mois, cet été, l'une des plus belles demeures du Luxembourg, le château de Sanem, à Esch-sur-Alzette, s'est transformée en une Europe en



Les enfants du camp de la F.I.C.E. au château de Schoenfels.

miniature. Une quarantaine de garçons et de filles, âgés de 14 à 17 ans, tous victimes de la guerre, venus des villages d'enfants d'Angleterre, d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de France, de Hollande, d'Italie et de Suisse, ont appris, grâce à la générosité des écoliers et des instituteurs du Luxembourg, à se connaître et à s'estimer.

Organisé sur l'invitation de la Fédération des Instituteurs réunis du Luxembourg, par la F.I.C.E. (Fédération Internationale des Communautés d'Enfants), le camp était placé sous le patronage du ministère de l'Education du Grand-Duché et de l'UNESCO. Le château de Sanem a été mis à la disposition de la F.I.C.E. par la ville d'Esch-sur-Alzette.

Au château de Sanem, ces quarante garçons et filles ont vécu ensemble une expérience concrète et constructive, capable de les orienter vers une vraie compréhension internationale. Déjà cette seule aventure : explorer un beau pays en compagnie de camarades venus des horizons les plus divers, était pour eux une expérience riche d'enseignements.

Pour marquer leur reconnaissance envers leurs hôtes luxembourgeois, les enfants ont réparé et décoré une salle du château de Sanem que la ville d'Esch-sur-Alzette va transformer en communauté pour les enfants luxembourgeois orphelins de guerre.

Dans l'atmosphère de ces merveilleuses vacances réservées aux enfants, l'UNESCO a organisé à Esch-sur-Alzette des journées d'études consacrées aux grands problèmes de l'éducation.

Avant de quitter le château de Sanem, les enfants ont décidé d'organiser et de financer eux-mêmes, l'an prochain, un camp international. Ils ont fondé un secrétariat international et ont invité la F.I.C.E. à en faire partie.

Les enfants ont également décidé de publier leur propre revue dont les éléments, rassemblés à Rome par un membre de la communauté Renaissance, seront imprimés à la communauté d'Odenwaldschule, en Allemagne. Cette publication, dont chaque article paraîtra dans sa langue d'origine, sera distribuée dans toutes les communautés d'enfants.



« JE NE CONNAIS QU'UN SEUL DÉPOSITAIRE SUR DE L'AUTORITÉ SUPRÊME DE LA SOCIÉTÉ, C'EST LE PEUPLE LUI-MÊME; ET SI NOUS NE LE JUGERONS PAS ASSEZ INSTRUIT POUR EXERCER CES POUVOIRS D'UNE FAÇON SALUTAIRE, LE REMÈDE N'EST PAS DE LES LUI RETIRER, MAIS DE L'ÉCLAIRER PAR L'ÉDUCATION. »

Thomas JEFFERSON.  
(Correspondance-1820)



## LES JOURNALISTES DE L'ÉQUATEUR DÉCLENCHENT UNE CAMPAGNE DE PRESSE CONTRE L'ANALPHABÉTISME

**S**UR la côte ouest de l'Amérique du Sud, encadrée par la Colombie et le Pérou, la République de l'Équateur a une superficie un peu plus étendue que celle du Royaume-Uni. Ce pays, qui formait naguère la partie septentrionale de l'Empire inca du vieux Pérou, compte aujourd'hui 3.400.000 habitants. C'est la patrie de Juan Montalvo et d'un grand nombre d'écrivains remarquables. Mais, selon les statistiques de 1944, 52 % de la population (environ 1.800.000 habitants) étaient illettrés.

Cette situation n'était pas sans inquiéter les classes cultivées et, en particulier, les journalistes. Le début de la campagne contre l'analphabétisme remonte à 1934, lorsqu'un journal de Guayaquil, « El Telégrafo », commença la publication dans ses colonnes de leçons hebdomadaires. Cette initiative fut accueillie avec enthousiasme par les journalistes et lorsqu'en 1942 le docteur Frank Laubach, grand spécialiste américain de l'enseignement de base, visita l'Équateur, l'Union Nationale de la Presse (Union Nacional de Periodistas) décida d'entreprendre une campagne nationale contre l'analphabétisme.

### Décrets...

**L**A campagne de la U.N.P. et celle qui fut menée dès 1943 par la « Liga de Enseñanza de Analfabetos » de Guayaquil étaient à leur origine des initiatives purement privées, mais deux mois après la révolution de mai 1944, un décret gouvernemental venait ratifier la mission que s'étaient confiée ces deux organismes et, le 15 février 1945, grâce à l'intervention à l'Assemblée nationale constituante du député de la presse, le gouvernement adoptait le texte d'une loi contre l'analphabétisme.

Reproduite à des milliers d'exemplaires et affichée dans toutes les localités de l'Équateur, cette loi établissait l'obligation pour tout Equatorien illettré âgé de 16 à 50 ans, d'apprendre, avant février 1949, la lecture, l'écriture et les éléments du calcul. Le gouvernement décidait également une émission annuelle de timbres-poste d'une valeur globale d'au moins 500.000 sucres (environ 10.000.000 de francs) dont le produit serait destiné à financer la campagne par l'entremise de la U.N.P. et de la L.E.A. D'autres sommes furent recueillies grâce à l'organisation de courses de taureaux, de festivals et de divers spectacles.

L'inauguration des cours eut lieu officiellement le 30 avril 1944, place Arenas, à Quito : 4.000 élèves et 1.200 instructeurs venus de toutes les provinces du pays furent officiellement inscrits.

### ... et propagande

**L**A L.E.A. fit imprimer des feuilles de propagande du genre de celle-ci : « UN ILLETTRÉ DE MOINS, C'EST UN CITOYEN DE PLUS. ». 25.000 de ces slogans furent distribués dans des boîtes de biscuits, et 25.000 autres servent d'emballage pour des savonnettes.

Pour donner la plus large publicité possible à l'entreprise, la U.N.P. lança, dans la presse et à la radio, une intense campagne de propagande, publiant des reportages sur les cours, les noms et les photographies de certains lauréats, de groupes d'élèves encadrant leurs professeurs, etc. Elle créa, en outre, à travers le pays, 235 « Comités de coopération », formés de délégués d'associations culturelles et d'organismes administratifs, de représentants

du clergé, des municipalités et d'organisations ouvrières. Bien que leurs attributions soient purement consultatives, ces comités jouent un rôle important en incitant professeurs et particuliers à consacrer une partie de leurs loisirs à l'enseignement des illettrés et en agissant auprès des analphabètes eux-mêmes pour les encourager à suivre les cours.

Le recrutement des instructeurs posait un problème difficile. En regard de l'immensité de sa tâche, la U.N.P. ne disposait que d'un budget très réduit. Il était impossible de rémunérer régulièrement les instituteurs, et l'on décida d'accorder des primes à ceux qui auraient « alphabétisé » le



Ce chef indien d'un hameau des environs de Quito enseigne à lire à une de ses compatriotes.



Dans un hameau de la province de Tungurahua, un volontaire d'un des bureaux régionaux de la UNP, montre à un instructeur indien comment se servir d'une « cartilla Laubach ».

plus grand nombre d'illettrés : 100 sucres (environ 2.000 francs) par tranche de huit élèves. On remet également aux instituteurs un « DIPLOME DE PATRIOTISME » signé par le ministre de l'Éducation nationale. Comme on le voit, ces « récompenses » sont principalement honorifiques, mais grâce au dévouement d'instructeurs bénévoles de toutes sortes : instituteurs, collégiens, étudiants, prêtres, fermiers, directeurs d'entreprises, officiers ou particuliers, la U.N.P. put créer, entre 1944 et 1949, 1.095 « nucléos » (ou noyaux scolaires), chiffre important si l'on se souvient que l'absence de routes et de moyens de communication rend l'accès de certaines régions de l'Équateur particulièrement difficile. Chaque « nucléo » compte en moyenne neuf à dix élèves, parfois seulement cinq ou six. Les cours ont lieu dans des écoles, des granges, des usines, souvent en plein air. On organisa aussi des centres spéciaux pour l'instruction des conscrits illettrés.

L'enseignement se fait en deux étapes : les élèves apprennent tout d'abord la lecture, l'écriture et les éléments du calcul. La seconde phase, que l'on appelle « lecture de transition », consiste en des textes faciles se référant à l'histoire et à la géographie nationale, à l'éducation civique et morale, à l'hygiène et à l'alimentation.

Les leçons durent en moyenne 45 minutes. Chaque élève reçoit gratuitement un crayon et une « cartilla » (manuel de lecture élémentaire illustré); il y a aussi des « cartillas » murales pour la classe. Depuis le début de la campagne, la U.N.P. a distribué ainsi plus de 150.000 cartillas individuelles et 5.000 cartillas murales. Ces manuels sont en général des adaptations des « cartillas » de Laubach dont trente mille ont été distribués par l'édition espagnole du « Reader's Digest ».

Le problème de la langue était particulièrement difficile à résoudre : la population de

l'Équateur compte 27 % d'Indiens, presque tous illettrés. Bon nombre d'entre eux ne connaissent pas l'espagnol. Il a fallu préparer pour eux des « cartillas » en « quechua », ce qui représentait une très grosse difficulté. C'est pourquoi, là où les Indiens ont quelques notions d'espagnol, les professeurs n'utilisent le « quechua » que pour apprendre à leurs élèves à lire et à écrire en espagnol.

### 150.000 nouveaux citoyens

**L**ORSQU'UN élève a terminé le premier stage, il subit un examen élémentaire qui consiste en une dictée facile. Toutes les épreuves — cent cinquante mille à ce jour — sont conservées dans les bureaux de la U.N.P., à Quito : on y voit, rédigées par des mains encore peu exercées, en espagnol, en quechua et parfois en un mélange de quechua et d'espagnol, des phrases telles que celles-ci : « Je suis content de savoir lire... ».

Les élèves reçus à ces examens reçoivent un « DIPLOME DE CITOYEN » délivré par le ministère de l'Intérieur qui indique que son propriétaire a acquis le droit de vote, qu'il peut remplir un poste public et être élu représentant du peuple.

Depuis le début de la campagne, 150.700 analphabètes, dont près de 90.000 Indiens, ont appris à lire et à écrire : près d'un dixième des anciens illettrés ont acquis ainsi le droit de participer à la vie publique de leur pays.

## Anniversaires

### CE « PREMIER POÈTE D'ANGLETERRE »



Le 25 octobre 1400, Geoffrey Chaucer mourut à l'ombre de la cathédrale de Westminster, où on l'enterra dans la chapelle qui allait devenir le « coin des poètes ». Un de ses confrères, le Français Eustache Deschamps, avait dit : « Il est le grand traducteur qui a enluminé de poésie le règne d'Éneàs. » Chaucer fut beaucoup plus qu'un traducteur : ses « Canterbury Tales » n'appartiennent pas seulement à son peuple, mais au trésor littéraire du génie humain. Selon Dryden, le poète y « enferma les mœurs et les humeurs variées de toute la nation anglaise »; mais ce faisant, il accomplissait un choix inouï en son temps; ses personnages n'étaient plus des symboles, mais des hommes.

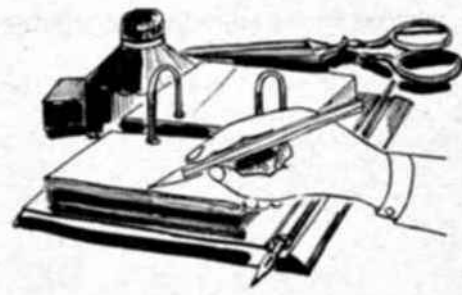
### LORD MACAULAY

Le premier article du baron Macaulay était une attaque contre l'esclavage. Son premier discours, en 1826, fut prononcé à l'assemblée de la Ligue anti-esclavagiste. Sa première intervention à la Chambre des Communes, en 1830, eut pour sujet l'émancipation des Juifs. Il était né le 25 octobre 1800 : tout au long de sa carrière d'homme politique, d'essayiste et d'historien, Macaulay devait être le défenseur des libertés individuelles et du bon sens. Il fut, à Calcutta, l'auteur du nouveau code des Indes, promulgué en 1838. De retour en Angleterre, il abandonna l'administration lorsque son action, au nom de la liberté de religion, en faveur d'un séminaire catholique, lui eut aliéné le puritanisme écossais.

### LE DÉCOUVREUR DU MISSISSIPPI

En 1674, le gouverneur de Québec, M. de Frontenac, écrivait à Paris : « Le sieur Jolliet a découvert des pays admirables et une navigation aisée par les belles rivières qu'il a trouvées, si bien que du lac Ontario, on pourrait aller en barque dans le golfe du Mexique, n'y ayant qu'une décharge à faire entre le lac Ontario et le lac Erie... »

Louis Jolliet, en effet, avec le Père Marquette et cinq matelots, avait découvert la « Grande Rivière » : « Nous avons bien remarqué, disait-il, qu'il ne se pouvait trouver de meilleures terres qu'au Mississippi, ni pour les blés, ni pour les vignes, ni pour quelques autres fruits que ce soit... » Mais le voyageur canadien ne s'en tint pas là; avant de mourir, le 18 octobre 1700, il devait explorer aussi la baie d'Hudson et le Labrador.



### LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

Il y a deux cents ans, un libraire parisien lança un prospectus pour annoncer la publication prochaine d'un ouvrage extraordinaire : le répertoire de toutes les connaissances humaines. Les souscripteurs ne furent pas déçus. En quelques années, malgré procès et condamnations, la « Grande Encyclopédie » aligna ses vingt-deux in-folio et ses onze volumes de planches. Les auteurs principaux se nommaient d'Alembert, d'Holbach, Voltaire. Mais l'âme de l'entreprise était Diderot, qui s'y dévoua comme à un apostolat : il s'était fait le serviteur de la « Raison », et son œuvre demeure comme le monument le plus audacieux élevé par le XVIII<sup>e</sup> siècle à la gloire de la pensée scientifique.

### LE TRIOMPHE DE LA CHIMIE

Le 26 octobre 1885, après avoir guéri de la rage le jeune berger Jupille, Pasteur exposa son traitement à l'Académie des Sciences de Paris. Il fut acclamé : la chimie venait de démontrer sa puissance dans le domaine de la médecine. Il y eut pourtant des sceptiques, et même des ennemis; un docteur exposa solennellement ses objections contre les doctrines microbiennes. Pasteur se leva : « Monsieur, je n'entends pas grand-chose à votre langage. Ne me parlez jamais de spontanéité morbide, votre dogme. Je suis chimiste, je fais des expériences, et je tâche de comprendre ce qu'elles disent. »

### LE PREMIER AVION



Le 24 octobre 1890, après cinquante ans de recherches, Clément Ader jugea que son aéroplane, baptisé Eole, était au point; c'était la fidèle reproduction de la grande chauve-souris indienne; muni d'un moteur à vapeur, l'appareil mesurait 6 m. 50 de long, 14 m. d'envergure et pouvait replier ses ailes. Il quitta le sol et plana sur un espace d'environ 50 mètres, à la vitesse de 16 mètres à la seconde. Pendant huit ans, les perfectionnements succédèrent aux essais, chaque expérience fut aussi concluante, et aussi décevante. Clément Ader se découragea. Mais il suivit sans amertume les travaux de ses émules plus heureux, Santos-Dumont, les frères Wright...



# “Et qui sont-ils ces Coréens ?”

L'ANONYME pose la question, l'homme d'ailleurs, blanc ou noir, qui se dirige assez sûrement quand il s'agit d'abstractions merveilleuses, et du Droit, et de la Légalité.

Mais soudain, il interroge et retrouve les incantations du vieux Whitman : « Homme, jaune, homme jaune, où étais-tu ? » Où étais-tu avant les canons, avant les tanks, avant les bombardiers ? Car, depuis trois mois la Corée est au centre du monde ; elle a surgi brusquement, couverte de sang, Surgie de quelle histoire ?

Il n'y a pas si longtemps, ce n'était pour beaucoup qu'un fantôme. Une belle colonie dont les indigènes étaient priés d'oublier leur passé, leur âme et jusqu'à leur langue, qu'il était interdit, sous peine du fouet, d'employer à l'école, même en jouant. Auparavant, on s'en souvient, auparavant il y avait eu, depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, ce royaume de Tyo-ssyen, la fameuse

Terre du Matin Calme, que, dans Séoul, la « capitale par excellence », gouvernait un souverain à la chinoise.

Mais les très rares voyageurs qui tentaient de révéler au reste du monde les trésors de ce royaume ne se méprenaient point sur l'identité de son peuple. Ils lui attribuaient une origine mongole, soulignaient l'individualité de sa langue et tout aussitôt la belle simplicité de son alphabet de 25 lettres. De là, ils se lançaient dans une liste fort impressionnante de découvertes et d'inventions : le « Royaume Ermite », comme on disait, semblait avoir enfanté dans la solitude tout ce que les autres nations s'employaient à produire ensemble : le rouet, la céramique, les caractères mobiles d'imprimerie, le pa-

Par  
**Georges FRADIER**

nomme Kongji ; le petit Chaperon Rouge sera dévoré par le Tigre. Le Tigre semble aussi important là-bas qu'en

Chine, ainsi que la Tortue, et les génies valent ceux de Norvège, les sorcières s'envolent vers la Bretagne. Alors ? En quelle niche enfin numérotée loger la « culture » des vieux messieurs en hauts-de-forme, des paysans toujours en blanc, toujours en deuil, des danseurs enrubannés et des magnanelles silencieuses, accroupies sur la terre battue pour dévider la soie qu'elles ne porteront jamais ?

★

IL faut songer à la religion. Il ne manque pas d'érudits pour expliquer comment, voilà deux mille ans, le confucianisme et le bouddhisme s'introduisirent au royaume de Silla, charriant avec eux un fleuve d'idées chinoises. Des cours princières, le bouddhisme d'abord se répandit en merveilles d'architecture, de piété et de philosophie : le photographe, aujourd'hui, aime les temples, nobles encore et paisibles parmi les sapins. Puis le confucianisme l'emporta : la morale officielle érigea ses hiérarchies familiales et patriotiques sur les ruines des monastères où pourtant des moines accueillent encore l'humble dévotion des femmes. Car le culte des ancêtres fut le privilège de la classe lettrée : le peuple, sans doute, n'abandonna jamais ses antiques croyances, ses sacrifices au Ciel, ses rites en l'honneur du Soleil, de la Lune, des Étoiles. Des lieux saints sont encore vénérés, les montagnes abritent des génies et, sous les arbres sacrés, le passant dépose encore des cailloux... Au XV<sup>e</sup> siècle, de savants Coréens compilèrent une encyclopédie en 112 volumes, mais il est douteux qu'ils y aient rendu compte de ces pratiques.

Au reste, pas plus qu'aux « Annales officielles », le « Coréen moyen » n'aurait accès à ces ouvrages s'il y voulait puiser lui-même. Ils ne sont pas écrits dans sa langue.

En revanche, on peut penser qu'il est de plain-pied avec l'art où son pays s'est illustré depuis plus d'un millénaire : chacun connaît cette poterie coréenne, « la plus gracieuse du monde », disent les experts. Chacun sait aussi que la sculpture japonaise est née, au VI<sup>e</sup> siècle, de l'art coréen et que, d'une manière générale, la Corée fut l'indispensable canal par lequel la civilisation fut introduite au Japon : au pays des Shôgun, on l'appela longtemps, avec admiration, la Terre des Trésors. C'est un point d'histoire qu'il est bon de rappeler, mais qu'enseignait-il sur les Coréens ?

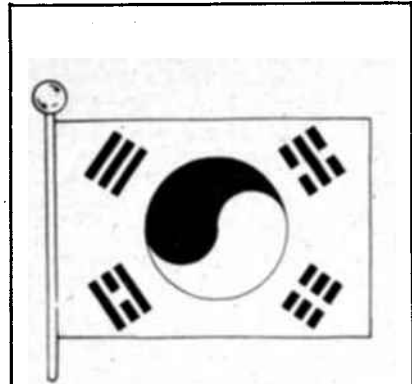
Certes, il serait possible de dresser un long catalogue artistique, littéraire et religieux ou scientifique de la Corée et d'offrir des statistiques ou des anecdotes. Mais on ne cerne pas avec des mots la « culture » d'un peuple.

Avec leurs chiffres, les correspon-



dants de guerre ne semblent pas mieux équipés : ils mesurent les ruines, pèsent les armes ; ils évoquent les masses de réfugiés. On peut deviner comment souffrent, espèrent ou désespèrent les réfugiés : mais selon quel système de références ? Au-delà de la faim et de la peur, quelles images peuplent leurs rêves ? Quelles formes prennent leurs pensées ? Car leurs pensées commencent à ébaucher l'avenir et ne le

SEOUL. — PORTE DU SUD, BATIE VERS L'AN 1.500. Le premier roi de la dynastie des Yi mobilisa plus de 200.000 ouvriers pour construire autour de Séoul, sa nouvelle capitale, une muraille longue de 12 kilomètres. Cet ouvrage monumental, dont l'épaisseur dépasse 6 mètres par endroits et dont la hauteur varie entre 3 et 6 mètres, comportait quatre grandes portes. Ce qu'il en reste, bien à l'intérieur d'une ville qui compte aujourd'hui plus d'un million d'habitants, suffirait à mériter à « Sye-oul » son titre orgueilleux de « capitale par excellence ».



## LE DRAPEAU CORÉEN

LE drapeau coréen est plus qu'un emblème national, il constitue une véritable représentation symbolique et philosophique de l'univers.

Les divers motifs de ce drapeau sont, en effet, riches en symboles très anciens : le cercle au centre, appelé *tae guk*, représente l'Absolu. A l'intérieur du cercle, les deux parties, l'une rouge, l'autre bleue, symbolisent le yang et le yin, deux principes qui, depuis les temps les plus reculés, expriment, dans l'art et dans la littérature de l'Extrême-Orient, la dualité éternelle de la Nature : l'homme et la femme, le ciel et la terre, le feu et l'eau, la vie et la mort, l'être et le non-être.

Les trigrammes figurant aux quatre coins du drapeau se prêtent à de nombreuses interprétations : ces traits noirs continus ou brisés évoquent l'idée d'opposition et d'équilibre. Les trois traits continus du coin gauche supérieur représentent le ciel ; les lignes brisées du coin droit inférieur, la terre ; les deux autres trigrammes représentent respectivement l'eau et le feu. Ces motifs peuvent encore signifier une foule d'autres choses : le père, la mère, les fils, les filles, ou encore les quatre points cardinaux, et les quatre mers qui bornent l'univers. Les Coréens trouvent en leur drapeau une source intarissable de méditations, de développements poétiques, et les lettrés ne se lassent pas d'en interpréter les motifs.



VETUS DE LA TRADITIONNELLE ROBE BLANCHE, dont le modèle fut emprunté à la Chine des Ming, des Coréens admirent la lourde masse de la célèbre cloche de Kaesong, vieille de plusieurs siècles.

pier-monnaie, le baromètre et jusqu'aux navires cuirassés qu'ils opposèrent en 1592 aux envahisseurs japonais de l'amiral Hideyoshi. L'éducation, disaient encore les voyageurs, était florissante. Ils voulaient parler de la culture chinoise, car les Coréens, paraît-il, ne se croyaient lettrés que s'ils maniaient d'un pinceau léger la langue de Confucius et, pour s'élever dans la hiérarchie administrative, ne comptaient que sur les classiques chinois. Leur bel alphabet, ils le jugeaient trop simple et bon pour les marmots.

★

FAUT-IL ajouter : pour le peuple ? Quelles murailles autour du peuple ! Les géographes n'ont pas coutume de s'en inquiéter, ni même les historiens, à moins qu'ils ne soient poètes. Sans doute on nous a décrit les chaumières du paysan coréen, et les cérémonies du mariage, et quelques danses rituelles, et les traditions culinaires. Le voyageur ne se demande pas quelle peinture il donnerait de lui-même en se bornant à rendre compte de sa façon de dormir, de manger et d'épouser une demoiselle. D'autres pourtant citent des proverbes : c'est la sagesse des nations ; notre grand-mère était coréenne. Et voici le folklore, les apogées, les contes de fées. Cendrillon se



STATUETTE représentant un disciple de Bouddha (XI<sup>e</sup> siècle)

créeront pas du néant : ils le tireront de ces traditions inexprimables, de ces gestes de l'âme hérités d'un passé peut-être inconnu — bref, de leur culture.

Aussi appartient-il à tout homme soucieux de comprendre ce peuple qu'une guerre brutalement lui révèle, d'étudier les témoignages d'une pensée et d'un art particulièrement noble, que la Corée n'a cessé de produire jusqu'à ce jour : il n'y apprendra pas seulement l'Histoire, il y découvrira le présent, et quels hommes vivent aujourd'hui sous le drapeau symbolique ou s'accrochent mystérieusement le yang et le yin, le feu et l'eau, le soleil et la nuit, la vie et la mort.

**Le Courrier**

PUBLICATION DE L'UNESCO

RÉDACTION - ADMINISTRATION :  
MAISON DE L'UNESCO  
19, avenue Kléber, PARIS-16<sup>e</sup>

★  
Rédacteur en chef : Peter Du Berg  
Secrétaire de rédaction (édition française)  
R. GRENIER

★  
Toutes reproductions autorisées

★  
Imprimerie GEORGES LANG,  
11, rue Curial Paris.

Distribué par N.M.P.P.

UNESCO Publication 802